

un autre REGARD

HORS SÉRIE N°9



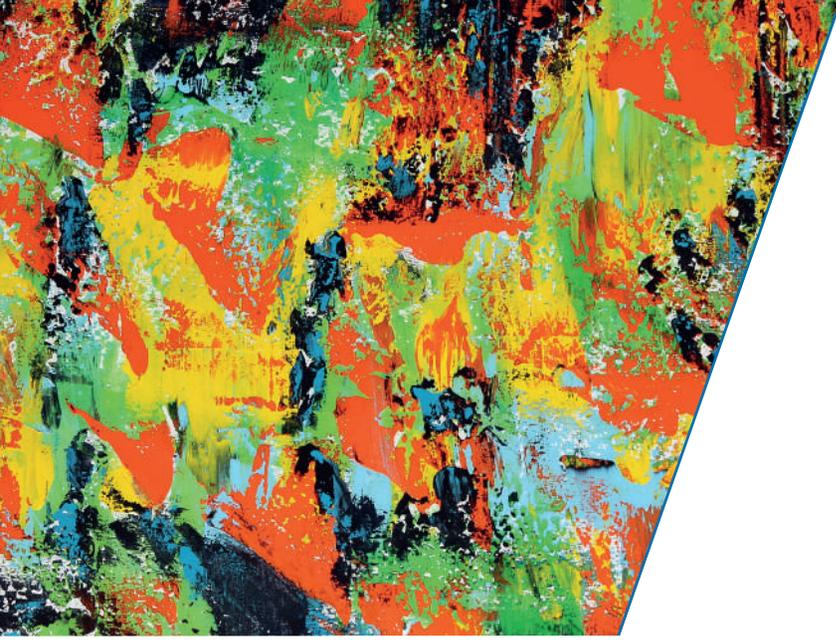
Rapport
d'activité
2022



RAPPORT MORAL
DE LA PRÉSIDENTE
p.6

RAPPORT
FINANCIER 2022
p.40

BUDGET
PRÉVISIONNEL 2023
p.46



SOMMAIRE

Chiffres-clés	4
Rapport moral de la Présidente	6
Avant-propos	10
Missions sociales	12
Vie associative et gouvernance	34
Rapport financier du trésorier	40
Bilan général du siège 2022	42
Compte de résultat 2022	44
Budget prévisionnel 2023	46
Annuaire des délégations	47

Chiffres-clés de la santé mentale EN FRANCE

Sources OMS, *Psychiatrie : l'État d'urgence*, CNAM, Étude FondaMental. 2020, Étude Movan Y, Frajerman. Rapport assurance maladie 2022.

3^e rang

des maladies les plus fréquentes,
après le cancer et les maladies
cardiovasculaires

1^{re} cause

médicale d'invalidité

**12
millions**

de Français sont
concernés par des
troubles psychiques

**1 jeune
sur 3**

souffre d'un trouble
de santé mentale
en France

75 %

des troubles
psychiques se déclarent
avant 25 ans

+ de 3 millions

de personnes ont des troubles
psychiques sévères

**+ de 4,5
millions**

de personnes les accompagnent
au quotidien

**+ de 8,4
millions**

de personnes ont été prises en
charge pour une pathologie ou un
traitement chronique en lien avec
la santé mentale

+ de 30 %

des personnes vivant
à la rue ou en grande
précarité souffrent
de troubles psychiques

**1 personne
sur 4**

souffrira de
troubles psychiques
au cours de sa vie

Chiffres-clés 2022 de l'Unafam

99 DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES
13 DÉLÉGATIONS RÉGIONALES
305 SITES D'ACCUEIL DE PROXIMITÉ



300 SESSIONS de formation

6 700 AIDANTS familiaux
et BÉNÉVOLES formés

2 500 MANDATS
DE REPRÉSENTATION dans les instances
médicales, médico-sociales, et sociales



368 000
HEURES de bénévolat,
soit un équivalent
de 11 304 K€ et 229 ETP



15 424 FAMILLES ADHÉRENTES

1 800 BÉNÉVOLES

56 PROFESSIONNELS
(pour environ 50 ETP) :

- 24 au siège (20,8 ETP)
- 32 en délégations (30,5 ETP)



35 300
PERSONNES ACCOMPAGNÉES
par des pairs dans
des délégations

53 000
PERSONNES AIDÉES
directement ou indirectement

411
GROUPES DE PAROLE



7 375 DEMANDES TRAITÉES par le service « Écoute-famille »

4 834 INTERVENTIONS du service social

542 DEMANDES TRAITÉES par le service juridique

167 CONSULTATIONS psychiatres

RAPPORT MORAL de la PRÉSIDENTE



Marie-Jeanne Richard
Présidente de l'Unafam

2022 : une année d'engagements et de combats

Agir au plus près des familles

Accueil

Cette année encore, des pairs-aidants familles, bénévoles formés, ont accueilli, aidé, soutenu les familles au plus près de leur lieu de vie. Plus de 4 200 premiers entretiens individualisés ont été réalisés, 35 300 personnes ont été accompagnées par des pairs dans les délégations.

Passer la porte des permanences, décrocher son téléphone pour demander de l'aide, se mettre en mouvement pour sortir de son isolement est une démarche difficile, qui demande de l'énergie à un moment où elle fait parfois défaut. Mais cette démarche est un gage d'avenir pour la santé de l'aidant, pour son propre rétablissement et pour son proche. Toutes nos délégations s'impliquent dans cette entraide entre pairs. Parce que cet accueil inconditionnel est l'ADN de notre association, nombre de bénévoles se sont engagés cette année dans une réflexion sur l'éthique de l'accueil, réflexion qui se poursuit et qui éclairera nos formations à destination des futurs bénévoles accueillants.

Formations

Les formations ne se sont pas arrêtées durant la crise sanitaire grâce aux nouvelles possibilités offertes par le numérique, mais c'est avec bonheur que les rencontres, les échanges informels ont repris. Les séances en présentiel se conjuguent désormais avec le déploiement des

formations en *e-learning*. Trois cents sessions de formation, 6 700 personnes formées.

- **De proche aidant à pair-aidant** : la formation des bénévoles. Dans un contexte où nombre d'associations ont perdu leurs bénévoles, nous restons dans une belle dynamique puisque plus de 1 200 bénévoles ont été formés en 2022. Des formations nombreuses, elles représentent soixante-douze jours de formation. Elles sont déployées pour répondre à la demande de montée en compétences des bénévoles. En effet, au-delà de l'entraide, nous sommes une association force de proposition dans les instances où nous siégeons. Cela requiert de la compétence. Ces nouveaux bénévoles construisent la dynamique de notre association, ils lui donnent sa force.

- **Retrouver la force d'avancer** : notre nombre d'adhérents ne faiblit pas. Nous pourrions nous réjouir de sa légère augmentation, mais il reste une vraie marge de progression. Plus de douze millions de personnes confrontées à un moment de leur vie à une souffrance psychique, plus de trois millions qui vivent avec des troubles psychiques sévères, 0,6 à 0,8 million d'enfants et adolescents nécessitent une prise en charge spécialisée, dont 190 000 sont concernés par des troubles psychiques sévères... Un enjeu pour notre association, donner envie aux familles de nous rejoindre pour ne plus être seules, faire connaître nos actions de pair-éducation, faire alliance avec nos partenaires pour

qu'ils parlent aux familles de notre réseau d'entraide et les invitent à nous contacter. 5 400 proches ont été formés en 2022. Dans ces formations, nous développons l'échange des savoirs. Ces formations sont coconstruites : le savoir des personnes vivant avec des troubles psychiques renforce celui des aidants dans une complémentarité avec le savoir des professionnels soignants.

Le concept de soutien et d'entraide de l'Unafam prend alors toute sa dimension. La confiance que nous témoignent nos financeurs, notamment celle de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) nous permet de poursuivre et d'enrichir nos actions pour construire un parcours d'aidant aidé qui complète les formations d'éducation thérapeutique proposées par les services cliniques.

Donner à voir notre réalité, interpeller, être force de proposition

Interpeller les décideurs : la séquence d'octobre
Notre baromètre nous permet de dénoncer, chiffres à l'appui, les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes vivant avec des troubles psychiques et leurs proches. L'accès aux soins est de plus en plus difficile dans un contexte de psychiatrie publique exsangue et d'une psychiatrie privée très disparate selon les territoires. Quant au handicap psychique, il n'est toujours pas reconnu dans sa spécificité, ni compensé à la hauteur des besoins.

Les familles pallient ces nombreux dysfonctionnements aux dépens de leur propre santé. Nous avons porté nos messages, en particulier nos dix

mesures de la campagne présidentielle, dans les ministères en demandant qu'enfin soit déployé un plan psychique cohérent, intégrant soins et accompagnements !

Déconstruire les préjugés

L'Unafam développe, soutient ou est partenaire de nombreux projets de lutte contre la stigmatisation des maladies et du handicap psychique.

- L'Unafam est engagée dans la lutte contre la stigmatisation. Notre campagne #Parlons enautrement a rencontré un vif succès. Nous avons choisi de dénoncer l'utilisation péjorative du mot *schizophrénie* et de ses variantes par les politiques. On ne peut accepter que le dévoiement de ce mot, par des personnalités politiques ayant autorité, vienne renforcer les préjugés. La campagne a été vue par près de 763 000 personnes sur les réseaux sociaux via nos publications et les relais de nos partenaires et d'influenceurs.

- Dans un tout autre registre, le périple Psycyclette est un moment fort d'une destigmatisation portée vers les villes et villages traversés. Cette année, l'étape lilloise a permis de resserrer les liens avec le CCOMS¹ et l'AJPJA². Quant à la soirée à l'Olympia, lors du Psychodone, elle fut un moment magique pour tous les psycyclistes. Elle a notamment permis de mettre en lumière, auprès de tous les téléspectateurs, cette magnifique aventure Psycyclette !

1. Le Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale
2. AJPJA : association des jeunes psychiatres et des jeunes addictologues

5 400 proches ont été formés en 2022.

- L'Unafam est également partenaire de nombreux projets porteurs de déstigmatisation (films, livres, jeux, facettes festival, spots vidéo...). À travers ces actions, nous menons un combat pour la pleine citoyenneté des personnes vivant avec les troubles psychiques. Une maladie se soigne, un handicap se compense, mais la personne n'est ni une maladie, ni un handicap. Donnons-lui une chance de déployer ses talents.

Poursuivre nos combats, en gagner quelques-uns

La prestation de compensation du handicap (PCH)

Engagés depuis de nombreuses années dans un combat pour faire reconnaître le besoin d'aide humaine pour les personnes présentant des altérations des fonctions cognitives et psychiques, nous nous réjouissons de l'avancée majeure que représente le décret du 19 avril 2022. L'accès à la PCH aide humaine est aujourd'hui possible grâce aux travaux conduits avec opiniâtreté et compétences en interassociatif avec

nos partenaires. Cette PCH est une aide personnalisée destinée à prendre en charge certaines dépenses liées au handicap, dont le soutien à l'autonomie. Elle est modulée en fonction des besoins spécifiques du demandeur. Pour passer du décret à la mise en œuvre, nous avons poursuivi tout l'été les travaux pour élaborer un guide à destination des MDPH (maisons départementales des personnes handicapées). Cette PCH aide humaine ouvre des possibilités dans le champ de l'aide à la parentalité. Elle ouvre également le domaine des possibles dans l'accès et le maintien dans le logement.

De nombreux combats à conduire

De nombreux combats restent à conduire. Nos représentants des usagers dans les organes de démocratie sanitaire ou de démocratie sociale (2 500 représentations) s'y emploient et œuvrent pour faire reconnaître les droits des personnes concernées et de leur famille.

- L'Unafam est mobilisée et porte ses plaidoyers auprès des instances nationales, régionales et locales pour que soient dispensés des soins de qualité. La non-réponse aux besoins de soins est aujourd'hui un défi majeur alors que le système de santé est mis à mal dans sa globalité. La défection des soignants, qu'ils soient psychiatres ou infirmiers, s'aggrave. Elle met à mal l'avenir des personnes en particulier des plus jeunes. Les soins sans consentement deviennent alors la règle quand ils devraient être l'exception. Les morts évitables sont trop nombreuses. Les soins de réhabilitation psychosociale peinent à se développer. Tous ces points ont été portés lors de la période des élections présidentielles, mais aussi auprès de la commission nationale de psychiatrie, de la Haute autorité de santé, ou dans les auditions (Cour des comptes, IGAS...). Ils sont portés localement dans la mise en œuvre des PTSM (projets territoriaux de santé mentale).

- Les violations des droits des personnes en situation de handicap, quant à l'accès aux logements, aux ressources, à l'emploi et à une vie sociale, sont nombreuses. Tous les jours, vous nous remontez des situations complexes et douloureuses. Une réclamation collective portée par l'Unafam en interassociatif a été déposée auprès du comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe. Elle dénonce ces différents points. Le retour du comité est attendu



pour 2023. Mais l'Unafam se mobilise et les instances consultatives nationales élaborent des notes de position pour les décideurs et les élus, par exemple la plaquette *Logement accompagné et troubles psychiques, le plaidoyer de l'Unafam*.

Des professionnels engagés en soutien de nos actions

Sans l'apport précieux des professionnels, sans leurs compétences, ce rapport d'activité ne présenterait pas cette richesse. Au-delà des compétences, ils assurent le lien nécessaire pour une bonne coordination de nos actions. Assistantes sociales, psychologues, psychiatres, avocates répondent aux nombreuses demandes des adhérents et contribuent à donner aux familles qui les sollicitent *#laforced'avancer*.

Pour terminer, au nom des familles, je remercie les donateurs et les personnes qui, chaque année, nous aident à mettre en œuvre nos projets. Je remercie les pouvoirs publics qui, par leurs financements et la confiance qu'ils nous accordent, soutiennent nos actions en direction des personnes vivant avec des troubles psychiques et de leur famille. Nous avons à cœur d'être dignes de cette confiance.

Je remercie chacun qui, par son adhésion, son engagement, son temps partagé, renforce notre capacité d'action et fait de l'Unafam une association incontournable.

Marie-Jeanne Richard
Présidente de l'Unafam

Le retour du comité
est attendu pour
2023.

AVANT-PROPOS

L'Unafam est une association créée en 1963 et reconnue d'utilité publique qui accueille, écoute, soutient, forme, informe et accompagne dans la durée les familles et amis de personnes vivant avec des troubles psychiques.

Depuis sa création, l'Unafam concentre son action sur l'aide de l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques sévères et la défense des intérêts communs des familles et des personnes atteintes de troubles schizophréniques, de troubles bipolaires, de dépressions sévères, de troubles anxieux et phobiques, troubles borderline et autres psychoses graves non diagnostiquées. L'Unafam assure également un soutien aux parents d'enfants et d'adolescents ayant des troubles du comportement, des troubles psychiques ou psychologiques.

Au sein des délégations départementales, les bénévoles (des personnes formées et, pour le plus grand nombre, concernées par la maladie et/ou le handicap psychiques d'un proche) se relaient auprès des familles afin de les aider à sortir de l'isolement et à retrouver la force d'avancer. Ces actions de proximité permettent aux familles de se créer un réseau de soutien. Cet accompagnement par des pairs agit en complémentarité avec l'action de professionnels basés au siège : psychologues, assistantes sociales, avocates, psychiatres... Cette action est soutenue par tous les professionnels du siège ou des délégations qui viennent en appui des actions nationales, régionales ou départementales.

L'Unafam défend les intérêts communs des personnes concernées par les troubles psychiques et de leur famille à travers de nombreux mandats de représentation. Elle participe également à

des groupes de travail et de réflexion dans les ministères et les instances gouvernementales pour porter la mise en œuvre des droits fondamentaux des personnes, droits communs et spécifiques à la maladie et au handicap psychiques.

Elle se mobilise pour faire changer le regard sur les personnes malades et leur entourage à

travers des actions de déstigmatisation, de sensibilisation ou de formation auprès de professionnels.

Soucieuse de répondre aux préoccupations des personnes vivant avec des troubles psychiques et de leur famille espérant de nouvelles pistes thérapeutiques, l'Unafam soutient la recherche,

notamment grâce à la remise de prix à de talentueux chercheurs. Par ailleurs, l'Unafam s'intéresse à l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions sociales, notamment pour la défense des droits des usagers et la déstigmatisation, l'Unafam travaille avec des usagers, des associations de patients et noue des partenariats avec les associations nationales ou locales dans le domaine de la santé mentale, de la psychiatrie et des handicaps.

L'Unafam défend les intérêts communs des personnes concernées par les troubles psychiques et de leur famille à travers de nombreux mandats de représentation.



4 AXES DE TRAVAIL

Les missions sociales de l'Unafam s'articulent autour de quatre axes :

1. Soutien des familles par l'écoute, l'accueil et l'information
2. Soutien des familles par la formation et l'entraide
3. Déstigmatisation et défense des droits
4. Recherche et innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement

MISSIONS SOCIALES

Soutien des familles par l'écoute, l'accueil et l'information

La mission principale de l'Unafam est le soutien des familles. Au total, 53 000 personnes sont aidées directement ou indirectement.

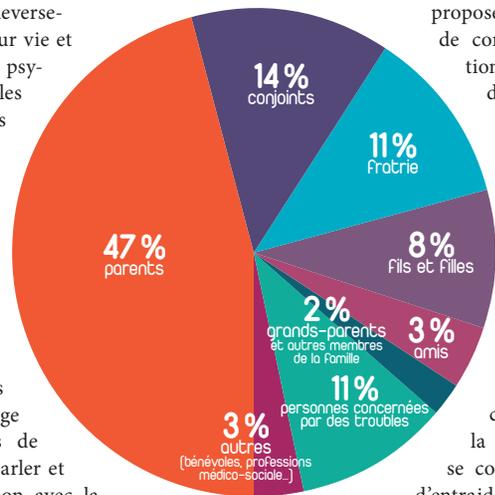
Service Écoute-famille

Il s'agit d'un service d'écoute téléphonique national assuré par une équipe de psychologues cliniciens.

Ce service gratuit et respectant l'anonymat permet aux personnes de s'exprimer en confiance sur les bouleversements survenus dans leur vie et sur leurs émotions. Les psychologues tentent de les amener à identifier leurs ressources ainsi que celles de leur proche malade pour mieux faire face à la situation et redevenir actrices de leur vie (*empowerment*).

En 2022, 7 375 demandes ont été traitées. Les demandes de l'entourage se concentrent à près de 35 % sur le besoin de parler et d'être écouté. La relation avec la personne malade, notamment l'attitude et le positionnement à adopter en particulier dans les situations de refus de soins, correspond à près de 45 % des demandes. 18 % des appelants

QUI SONT LES APPELANTS ?



souhaitent obtenir des informations variées.

Pour apporter un soutien aux familles dans la durée et les aider à sortir de l'isolement, à la fin de l'entretien, les psychologues proposent à la personne de contacter les délégations départementales de l'Unafam qui peuvent lui offrir un accueil de proximité et de pair à pair très complémentaire du service Écoute-famille. Cette complémentarité est essentielle pour l'Unafam, car en proximité, la personne pourra se constituer un réseau d'entraide et accéder aux formations. Le sentiment d'appartenir à un réseau, voire une communauté de personnes partageant les mêmes vécus, peut apporter un très grand soutien.

NATURE DES DEMANDES



À noter que la majorité des appelants exprime des émotions similaires durant l'appel : de l'impuissance, de l'inquiétude, de l'angoisse, de l'incompréhension face à la situation de leur proche. Ils ont un profond besoin d'extérioriser ces émotions, de relâcher et de faire tomber la pression qui les accable.

L'année 2022 est une année post-confinement. Il a fallu réapprendre à aller vers. Le lien social s'est distendu. Les personnes ont dû faire preuve de ténacité pour ressortir de leur isolement contraint.

DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

L'accueil dans les délégations par les pairs

L'écoute téléphonique et l'accueil en présentiel des familles concernées par la maladie psychique d'un proche constituent l'une des activités essentielles de l'Unafam. Dans chaque département, au plus près des familles, des permanences téléphoniques sont mises en place pour pouvoir répondre aux appels en direct ou en différé. Des accueils sur rendez-vous et des permanences sont organisés. Lors de rencontres personnalisées et confidentielles, les personnes sont reçues par deux des bénévoles formés ayant vécu ou vivant eux-mêmes l'expérience de la maladie et du handicap psychiques auprès d'un proche.

Les personnes formées à l'accueil suivent régulièrement des séances de mise à niveau à l'initiative des délégations départementales ou régionales. Des outils pour un accueil adapté de parents de jeunes et d'adolescents présentant des troubles psy ont été développés pour mieux réaliser cette mission d'accueil. 845 familles ont ainsi pu être accueillies dans ce cadre spécifique en 2022, une augmentation de près de 70 % par rapport à l'année précédente. Cet accueil répond à la volonté de l'association de soutenir les familles dans un souci de promotion de la prévention et du repérage précoce, afin que ces jeunes reçoivent des soins adaptés.

Ainsi, en 2022, les bénévoles formés ont assuré des permanences ou des rencontres sur rendez-vous dans les 99 délégations départementales et les 305 points d'accueil. Plus de 4 200 premiers entretiens individualisés ont été réalisés, plus de 25 000 appels de familles ont été suivis par les bénévoles via les permanences téléphoniques et plus de 10 000 e-mails ont été traités.

Service social

Le service social est assuré par deux assistantes sociales spécialisées sur les législations sociales, juridiques et fiscales, liées aux situations de handicap et plus particulièrement dans le champ de la psychiatrie.

Le service social est assuré par deux assistantes sociales spécialisées sur les législations sociales, juridiques et fiscales, liées aux situations de handicap et plus particulièrement dans le champ de la psychiatrie.

Les familles ont ainsi la possibilité d'interroger une interlocutrice professionnelle unique sur un spectre large comme les droits sociaux, ou encore patrimoniaux. Ces questionnements abordent des domaines comme le logement, la fiscalité, les prestations sociales mais aussi les dispositifs existants pour accompagner un proche en situation de handicap ou sortant d'une hospitalisation.

Les deux assistantes sociales sont au service des familles qui les sollicitent sur des sujets qui impliquent leur proche malade et/ou handicapé psychique à chaque étape de sa vie, en fonction de l'avancée en âge et de l'évolution de ses besoins. Cette action s'inscrit pleinement dans l'aide aux aidants. Les assistantes sociales expliquent non seulement les prestations, les

dispositifs existants, mais également les mécanismes qui régissent l'accès à ces prestations, à ces dispositifs. C'est une spécificité du service social Unafam.

La situation de la personne concernée est prise en compte dans sa globalité grâce à une coordination multiprofessionnelle interne et externe. Cette approche transversale et évolutive permet d'établir une réelle analyse psychosociale dont l'objectif prioritaire est de mettre en place des actions adaptées et individualisées. Nos assistantes sociales s'inscrivent dans une démarche pluriprofessionnelle ; elles ne se substituent pas aux professionnels déjà présents autour de la personne (équipes des centres

médicopsychologiques, mandataires à la protection juridique...). Elles interviennent en complément des dispositifs existants.

L'année 2022 a été particulière pour le service social, en raison de l'absence, à partir du mois de mai, de l'assistante sociale Île-de-France pour des raisons de santé. Une remplaçante a pris le relais en novembre.

En 2022, 3 099 dossiers ont été étudiés. Ce traitement a entraîné 4 834 interventions.

En 2022, de nombreuses demandes ont été liées à l'actualité, notamment la modification du décret concernant la PCH.

Afin d'aider nos adhérents à mieux connaître leurs droits, le service social assure une veille sur la législation relative au handicap. En contribuant à la revue Un autre regard, à la newsletter mensuelle de la présidente, il éclaire les familles sur les droits et les dispositifs qu'elles peuvent mobiliser. Le service social assure aussi la mise à jour du memento social à destination des bénévoles, une source majeure de renseignements pour les accueillants en délégation. En 2022, une des assistantes sociales est intervenue lors d'un colloque, sollicitée par la délégation régionale Unafam de Bretagne, sur le thème de l'habitat inclusif.



Au sein de certaines délégations, **181 bénévoles se sont formés au programme Bref**. Ce programme de psychoéducation propose une approche respectant l'esprit de l'éducation thérapeutique sous la forme d'un programme court en trois séances afin de soutenir les proches de patients souffrant de troubles psychiatriques, et de développer leur capacité d'aidants tout en préservant leur propre santé. Ces séances sont portées par des équipes soignantes directement sur le lieu de soins.

Lors de la troisième séance, les bénévoles Unafam sont présents, partagent leurs expériences et encouragent l'entourage à rejoindre l'Unafam pour être aidé dans la durée (formations, informations, actualités concernant la maladie et le handicap) et y trouver la force d'avancer. Ces programmes permettent de connecter les familles le plus tôt possible, avec les actions de formation et d'aide aux aidants.

DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

Les groupes de parole

Le groupe de parole est un service offert aux familles par l'Unafam dès que les bénévoles qui assurent l'accueil pressentent que la personne a la capacité de s'exprimer sur son vécu et d'écouter la parole des autres participants. Ces groupes permettent à l'entourage d'exprimer son désarroi devant l'incompréhensible et d'être entendu sans jugement ni évaluation, dans le respect, la confidentialité et la confiance mutuelle. Ils permettent de sortir de l'isolement en partageant son vécu avec des pairs. L'animation est confiée généralement à un psychologue clinicien chargé de réguler la parole et de favoriser la dynamique du groupe. Par ailleurs, un coordinateur bénévole, se charge d'organiser la mise en place des groupes. Il est présent à toutes les séances ; c'est un pair référent qui a le recul nécessaire et qui fait le lien avec le bureau de la délégation. Le groupe est constitué d'environ dix participants qui se réunissent généralement une fois par mois pendant une durée d'une à deux heures. Les groupes de parole s'adressent particulièrement aux aidants qui sont au début de leur accompagnement, encore sous le choc du diagnostic et/ou des manifestations conséquentes

PRINCIPALES DEMANDES À L'ORIGINE DE L'APPEL



Service Juridique

Les permanences juridiques sont assurées par deux avocates, deux demi-journées par semaine. Cependant, pour répondre aux demandes croissantes des familles, ces temps de rendez-vous sont ponctuellement augmentés. L'Unafam tente de réduire le délai d'attente au maximum. 542 consultations ont eu lieu en 2022, dont la majorité par téléphone. La reprise des entretiens en présentiel se fait progressivement.

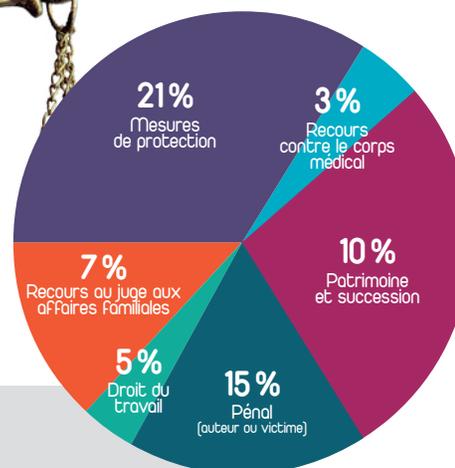
542 consultations ont eu lieu en 2022 dont une majorité par téléphone.

Si la majorité des dossiers concerne les mesures de protection, 15 % des demandes concernent des problématiques pénales. Le service juridique vient ainsi compléter les actions menées dans les délégations, par des référents bénévoles formés.



Afin de répondre aux questions de nos adhérents, les avocates établissent, par ailleurs, pour chaque numéro de la revue Un autre regard, une fiche juridique.

PROBLÉMATIQUES ABORDÉES



DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

à la pathologie et qui prennent petit à petit conscience de la nécessité pour eux d'être aidés.

411 groupes de parole organisés en 2021, avec près de **4 400 participants**.

La grande majorité des délégations offre la possibilité aux familles de participer à des groupes de parole (411 groupes de parole organisés en 2022, avec près de 4 400 participants). La fin de la crise sanitaire a permis de reprendre progressivement les groupes de parole en présentiel et de nouveau créer du lien.

Les autres services de proximité offerts aux personnes concernées et à leur famille

Sur les territoires, les délégations sont en lien avec les Gem (groupes d'entraide mutuelle). Près de 30 % des Gem sont parrainés par les délégations. Elles mènent des actions communes de déstigmatisation, en particulier pendant les Semaines d'information de la santé mentale (SISM). L'Unafam, présente au CA du Collectif national interGem (CNIGEM), apporte son soutien aux actions nationales qu'il conduit.

Au-delà du parrainage de Gem, des délégations ont ouvert certaines de leurs actions aux personnes ayant eu un parcours en psychiatrie. Des délégations organisent des activités qui rapprochent familles, patients et soignants, telles que les psy-trialogues, des soirées d'information (familles, patients, professionnels...), ou des rencontres conviviales familles - patients.

De plus, certaines délégations se sont impliquées dans le montage de groupes de parole patients, en cherchant avec eux des financements et en leur assurant un soutien logistique bienveillant.

Près de 30 % des Gem sont parrainés par les délégations.

Consultation psychiatre

En juin 2022, le psychiatre qui assurait les entretiens a pris sa retraite après des années d'accueil des familles. Une nouvelle permanence a été ouverte fin septembre.

En 2022, il y a eu **167 consultations**.

Les psychiatres consultant à l'Unafam reçoivent les familles et/ou amis confrontés à la maladie psychique d'un proche et qui souhaitent une information médicale éclairée ou un soutien ponctuel. Cette permanence s'inscrit pleinement dans la démarche générale de l'Unafam d'aide et d'écoute. Les troubles psychiques engendrent pour l'entourage des interrogations douloureuses, des difficultés face à

l'anosognosie (trop souvent appelée déni) du patient, de la colère face à la maladie, des crises familiales, et parfois de la violence.

Il est important de rappeler que les familles viennent à l'Unafam sans le proche concerné par la maladie et que les entretiens individuels personnalisés sont des consultations familiales d'une heure, physiques ou téléphoniques. Ce sont des consultations qui ne dispensent aucun soin ni aucun médicament.

En 2022, il y a eu 167 consultations.

À travers ces consultations, l'association tente de répondre aux besoins et aux attentes des familles dans leur quête de compréhension,

d'écoute, de soutien, d'information et de reconnaissance. Ces consultations permettent d'aborder différentes thématiques ; le plus souvent la maladie, ses modalités évolutives, les thérapies, les thérapeutiques proposées, le cadre institutionnel, la notion d'observance thérapeutique, de prise de conscience de la maladie et d'adhésion aux traitements, l'autonomie sociale du patient ou encore sa réhabilitation socioprofessionnelle éventuelle. Cette meilleure compréhension des troubles permet de faciliter les relations avec les équipes médicales et de construire des bases pour installer une vraie alliance thérapeutique : soignés, soignants et proches. Par cette démarche, les familles sont appelées à devenir partie prenante du rétablissement de leur proche.

Une information toujours au plus près de nos adhérents mais aussi de toutes les familles concernées.

DES PUBLICATIONS DIFFUSÉES SUR TOUT LE TERRITOIRE

- **Maladies psychiques - L'accompagnement des familles et des proches (BD)**
- **Troubles psychiques : la parole aux familles**
- **Un nouveau regard vers l'avenir** (à l'usage des patients)
- **Un nouveau regard vers l'avenir** (à l'usage des familles et aidants)
- **Frères et sœurs face aux troubles psychotiques**
- **Handicap psychique. Protection - patrimoine. Prévoir l'après-soi.**
- **Comment aider un proche malade psychique confronté à la justice pénale ?**



Publications : soutien des familles par l'information

L'Unafam se veut être au plus près des familles pour répondre à leur besoin de mieux comprendre la maladie et le handicap de leur proche, de comprendre l'organisation de la psychiatrie, de connaître les droits des personnes handicapées et de trouver des solutions adaptées pour elles-mêmes et leur proche.

Aussi, de nombreuses publications sont diffusées et mises à disposition des familles pour donner des repères, proposer des outils pour améliorer le parcours de la personne malade ainsi que celui du proche, à des étapes variées.

L'Unafam publie également la revue trimestrielle *Un autre regard*, contenant un dossier thématique consacré à la santé mentale et à la psychiatrie.

La revue fait le point sur l'actualité scientifique, médicale, sociale et juridique et contribue à consolider le réseau de solidarité créé par l'association. Cette revue est envoyée chaque trimestre à l'ensemble des adhérents. Il est possible de s'y abonner sans être adhérent.

DES PARTENARIATS LITTÉRAIRES

- **Un peu, beaucoup, à la folie...** Édité chez HarperCollins
- **Les mots de la folie**, un flipbook proposé par Arts Convergences



UN AUTRE REGARD

- 4 numéros en 2022, 4 dossiers
- Le logement : un combat incessant mais des lueurs d'espoir
- Frères et sœurs face aux troubles psychiques dans une fratrie
- Mobilisation nationale pour casser la courbe du nombre de suicide
- La culture : un levier de déstigmatisation et d'inclusion

Retrouvez toutes nos publications sur le site unafam.org (rubrique Besoin d'aide/Médiathèque/Publications de l'Unafam)



Le site unafam.org : une mine d'informations pour tous!

Le site internet de l'Unafam propose une multitude d'informations sur l'actualité en santé mentale, sur les positions et combats de l'Unafam et aide à mieux comprendre la maladie d'un proche. Il présente aussi les formations et les événements proposés par l'association. Plus de 630 000 pages ont été consultées, un chiffre en progression.

Plus de **630 000 pages** ont été consultées, un chiffre en progression.

Les pages internet des délégations Unafam sont accessibles depuis le site www.unafam.org. Elles informent notamment sur les activités locales qu'elles proposent et reflètent le dynamisme et l'engagement des bénévoles pour accompagner les familles dans les territoires.

Les newsletters

12 numéros ont été envoyés par e-mail à plus de 16 000 destinataires, et mis en ligne sur www.unafam.org, Twitter, Facebook et LinkedIn, avec une mise en exergue d'une citation extraite de l'édition mensuelle de la présidente de l'Unafam.

Elle propose chaque mois des actualités sur les actions de plaidoyer nationales en cours, des décriptages des actualités politiques du champ psychiatrie - handicap, et des ressources pour les familles concernées par les troubles psychiques et leur proche.

De plus en plus de délégations départementales et régionales éditent leur bulletin d'information.



Soutien des familles par la formation et l'entraide

L'Unafam continue de structurer et de déployer ses activités de formation dans toute la France mais aussi de les diversifier, afin de répondre aux besoins des proches aidants de personnes vivant avec des troubles psychiques, en les accompagnant dans la durée. Cette notion de parcours à destination de l'entourage est un point important de la vision que nous portons pour aider les aidants. Le soutien de plusieurs financeurs rend possible ce développement, notamment celui de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

300 sessions de formation ont été réalisées en 2022, soit 433 jours. Ces actions ont bénéficié à 6 700 proches aidants et bénévoles de l'Unafam.

L'Unafam dispense des sessions de formation à destination :

- des proches aidants : pour soutenir et accompagner l'entourage familial ;
- des bénévoles : pour les accompagner dans leur mission de pair-aidant familles ;
- des formateurs ;
- des professionnels : pour un meilleur accompagnement des personnes en situation de handicap psychique.

La plateforme de formation à distance de l'Unafam : www.formaidants.fr qui complète le dispositif de formation en présentiel, s'est enrichie en 2022 de deux modules e-learning accessibles à tous, gratuitement :

- adapter sa communication avec un proche souffrant de troubles bipolaires ;
- dépression sévère, dépression résistante.



Formation des bénévoles pour un développement de la pair-aidance famille

Le transfert des connaissances et la montée en compétences des bénévoles sont une des priorités de l'association pour bien accueillir, informer, orienter et former les familles confrontées aux troubles psychiques d'un proche. Nous

assurons également une formation continue sur les droits afin que les bénévoles puissent exercer pleinement leur rôle de représentation.

En 2022, plus de **1 200 bénévoles** ont été formés.

Le contenu de nos formations est centré sur ces missions dont l'objectif premier est un meilleur accompagnement des aidants.

En 2022, plus de 1 200 bénévoles ont été formés. Ces actions ont représenté 72 jours de formation. Ces formations sont animées par des bénévoles et quelques professionnels.

NOS FORMATIONS À DESTINATION DES BÉNÉVOLES

- **Formation initiale des pairs-aidants familles**
10 sessions réalisées, soit 20 jours de formation.
170 bénévoles formés.
- **Formation Accueil des familles**
7 sessions réalisées, soit 17,5 jours de formation.
90 bénévoles formés.
- **Formation MDPH**
2 sessions réalisées, soit 4 jours de formation.
33 bénévoles formés.
- **Formation des RU en Commission des usagers (CDU)**
2 sessions réalisées, soit 3 jours de formation.
27 bénévoles formés.
- **Formation des RU en Commission départementale de soins psychiatriques (CDSP)**
1 session d'une journée et demie réalisée.
8 bénévoles formés.
- **Formation des délégués et de leurs adjoints**
3 sessions réalisées, soit 12 jours de formation.
30 bénévoles formés.
- **Formation Animation sur les questions d'emploi dans les délégations**
1 session d'une journée réalisée.
6 bénévoles formés.
- **Formation « Référents Parcours pénal » (RPP)**
1 session d'une journée de formation initiale réalisée.
9 bénévoles formés.
- **Formation PCH mode d'emploi**
9 sessions d'une journée réalisées. 250 bénévoles formés.
- **Formation Handicap, l'approche par les droits**
2 webinaires. 357 participants.
- **Formation Référents logement - accompagnement**
1 webinaire. 238 participants.

Formation des formateurs

La formation des formateurs est un dispositif essentiel à l'Unafam car elle permet aux futurs formateurs de prendre connaissance et de s'imprégner des valeurs et de la culture de la formation à l'Unafam. C'est un préalable pour s'investir durablement au sein de l'association. Des formations continues sont également organisées chaque année pour permettre aux formateurs réguliers de réactualiser leurs connaissances et de maintenir leur niveau de compétence.

Formation des proches aidants : pour soutenir et accompagner l'entourage familial

Le dispositif de formation mis en œuvre par l'Unafam a pour objectif de proposer la pair-éducation aux aidants le plus précocement possible et de répondre à leurs besoins à chaque étape de leur parcours dans un souci de restaurer leur pouvoir

d'agir et de leur permettre de mieux accompagner leur proche malade dans son chemin vers l'autonomie et le rétablissement, tout en se préservant.

En 2022, plus de **5 400 proches aidants** ont participé à une formation.

Elles sont ouvertes gratuitement à tous les proches de personnes vivant avec des troubles psychiques.

En 2022, plus de 5 400 proches aidants de personnes vivant avec des troubles psychiques ont participé à une formation proposée par l'Unafam, dont 2 930 via nos modules e-learning.

DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

Ces formations, dont le cadre général a été fixé au niveau national, sont déployées au plus proche du terrain.

Elles sont organisées par les délégations départementales et régionales de l'Unafam et ont la particularité d'être coanimées par des bénévoles formés, concernés par la maladie et/ou le handicap psychiques d'un proche et par des professionnels de terrain. Plus d'une centaine de bénévoles animent ces formations chaque année.

FORMATIONS : HANDICAP, L'APPROCHE PAR LES DROITS

En 2022, neuf formations PCH mode d'emploi et deux webinaires Handicap, l'approche par les droits et PCH ont contribué à améliorer l'accès aux droits MDPH des personnes handicapées psychiques. L'objectif de ces formations est de donner aux bénévoles et adhérents les clés pour permettre à leur proche d'accéder à la prestation de compensation du handicap, notamment aux aides humaines dès la mise en œuvre, en janvier 2023, du décret d'avril 2022. L'accès à cette PCH a été un long combat porté par l'Unafam avec ses partenaires associatifs. Le décret crée un nouveau domaine – le soutien à l'autonomie – ouvrant de nouveaux droits pour les personnes présentant notamment une ou plusieurs altérations des fonctions mentales, cognitives ou psychiques.

Ces journées qui ont réuni personnes concernées, familles, bénévoles de l'Unafam, professionnels des MDPH, travailleurs sociaux, professionnels du sanitaire, du social, du médico-social, créent ou renforcent une dynamique partenariale dans les départements.

Elles permettent de partager la connaissance des textes réglementaires, d'apporter aux familles les éléments pour bien formuler la demande de PCH à la MDPH, de faire comprendre aux professionnels les retentissements des troubles psychiques dans la vie quotidienne et sociale des personnes pour une évaluation juste des besoins et une réponse PCH aide humaine adaptée.

Ces formations s'inscrivent dans les actions menées par l'Unafam pour améliorer l'effectivité des droits des personnes vivant avec des troubles psychiques, et de leur famille.



NOS FORMATIONS À DESTINATION DES PROCHES AIDANTS

- **Journée d'information sur les troubles psychiques**
82 journées réalisées. 857 proches aidants formés.
- **e-learning Les troubles psychiques, des clés pour comprendre**
690 proches aidants formés.
- **Formation Adapter sa communication avec un proche souffrant de troubles bipolaires**
231 sessions réalisées, soit 37 jours de formation. 289 proches aidants formés.
- **e-learning Adapter sa communication avec un proche souffrant de troubles bipolaires**
1 020 proches aidants formés.
- **Formation Mieux accompagner un proche souffrant de schizophrénie**
34 journées réalisées. 358 proches aidants formés.
- **e-learning Les schizophrénies**
760 proches aidants formés.
- **Journée d'information sur la dépression sévère et résistante**
15 journées réalisées. 120 proches aidants formés.
- **e-learning Dépression sévère, dépression résistante**
460 proches aidants formés.
- **Formation aux stratégies motivationnelles**
5 journées réalisées. 50 proches aidants formés.
- **Journée Troubles du comportement de l'enfant et de l'adolescent**
10 journées réalisées. 86 proches aidants formés.
- **Atelier d'entraide Prospect**
49 ateliers réalisés, soit 147 jours de formation. 456 proches aidants formés.
- **Journée Après Prospect**
17 journées réalisées. 134 proches aidants formés.
- **Webinaire Quand les parents de nos petits-enfants ont des troubles psychiques**
134 participants.



NOMBRE DE JOURS DE FORMATION

- Premiers secours en santé mentale standard : **168 jours**
- Premiers secours en santé mentale module jeunes : **38 jours**
- Accompagnement à domicile des personnes en situation de handicap psychique : **47 jours**
- Accompagnement des personnes en situation de handicap psychique : **15 jours**
- Accès et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap psychique : **14 jours**
- Accueil des personnes en situation de handicap psychique : **16 jours**
- Maintien dans le logement des personnes en situation de handicap psychique : **7 jours**
- Troubles psychiques et précarité : **1 jour**

Total : 302 jours

La formation continue des professionnels pour un meilleur accompagnement des familles et de leurs proches

145 sessions réalisées, soit 302 jours de formation. 1 771 professionnels formés. 96 % des stagiaires globalement satisfaits ou très satisfaits.



depuis le 2 juin 2021.

Fort de son expertise en matière de connaissance des troubles et du handicap psychiques, l'Unafam propose de la formation continue, sur mesure, à destination des professionnels qui souhaitent se former sur les maladies mentales et le handicap psychique. Ces formations visent à mieux prendre en compte les spécificités des personnes vivant

67 % des actions de formation continue réalisées en 2022 étaient des sessions PSSM.

L'organisme de formation de l'Unafam existe depuis 2010. Il est certifié Qualiopi

de la formation continue, sur mesure, à destination des professionnels qui souhaitent se former sur les maladies mentales et le handicap psychique. Ces formations visent à mieux prendre en compte les spécificités des personnes vivant

avec des troubles psychiques pour adopter un comportement adapté dans la pratique d'aide et d'accompagnement.

Ces formations sont dispensées sur deux jours et une 3^e journée retour d'expérience est recommandée.

Nos formations sont animées par un tandem d'intervenants spécialistes du handicap psychique (psychologues, infirmiers de secteur psychiatrique...) et de bénévoles de l'association, directement touchés par la maladie psychique d'un proche. Une approche complémentaire de la maladie et du handicap qui fait la force, la singularité et le supplément d'âme des formations de l'Unafam.

Parmi celles-ci, la formation aux Premiers secours en santé mentale (PSSM) occupe une place grandissante. 67 % des actions de formation continue réalisées en 2022 étaient des sessions PSSM. Les PSSM se déclinent depuis 2022 en module jeunes, à destination des adultes accompagnant des jeunes de 11 à 18 ans.



Déstigmatisation et défense des intérêts communs

Les initiatives et événements de déstigmatisation

Du 6 au 13 juin 2022, l'Unafam a organisé la 8^e édition de Psycyclette, une randonnée cyclotouriste de plus de 1 300 km contre les idées reçues. Psycyclette, c'est un défi audacieux : traverser la France à vélo en faisant participer des personnes vivant avec des troubles psychiques, des soignants, des bénévoles de l'Unafam et des cyclotouristes avertis. Plus de 150 psycyclistes ont ainsi été à la rencontre des habitants de chaque ville traversée (18 en 2022) afin de parler de leur initiative et de briser les tabous sur les maladies psychiques, à travers des manifestations festives. C'est un événement très important pour la déstigmatisation, reconnu et partagé par de nombreux partenaires sur leurs réseaux. C'est

une aventure humaine qui donne de l'espoir. Elle a été mise à l'honneur à l'occasion du Psychodon, à l'Olympia et sur C8, la chaîne diffusant le Psychodon.

L'Unafam soutient ou est partenaire de nombreux projets de lutte contre la stigmatisation des maladies et du handicap psychiques.

En 2022, l'Unafam a élargi ses partenariats en soutenant des initiatives innovantes comme le Facettes Festival, un festival organisé par des jeunes pour des jeunes, ou la gamme de jeux de société Access+ (éditée par Asmodée), accessible à des personnes ayant des troubles cognitifs.

En parallèle, l'Unafam s'est associée à la diffusion de films sur la thématique : troubles psychiques et aidants, tels que *À la folie* et *Qu'est-ce qu'on va faire de Jacques ?* où la question des fratries face aux troubles psychiques était mise en avant.

L'Unafam a été partenaire des éditions Harper-Collins pour l'édition d'un recueil de nouvelles autour de la santé mentale préfacé par Gringe (auteur de *Ensemble, on aboie en silence*). Ce recueil intitulé *Un peu, beaucoup, à la folie...* est en vente en ligne et dans toutes les librairies au profit de l'Unafam.

À l'occasion de la journée européenne contre la dépression le 27 octobre, l'Unafam, en partenariat avec la fondation Deniker, a contribué à la diffusion du spot : Un jour. « Un jour, j'irai mieux et je sortirai du trou noir dans lequel la dépression me mettait... », un message d'espoir sur la dépression qui peut toucher n'importe qui, n'importe quand.

Notre baromètre Une dégradation constante de la prise en charge des personnes vivant avec des troubles psychiques

À l'occasion de la journée nationale des aidants, le 6 octobre 2022, l'Unafam a dévoilé la 3^e édition de son baromètre des proches aidants consacré à la santé mentale et aux troubles psychiques, qui a réuni plus de 4 000 répondants. L'Unafam a dénoncé les manquements qui perdurent et le sentiment d'abandon que vivent au quotidien des millions de Français.

Notre présidente constate malheureusement : « La prise en charge des personnes vivant avec des troubles psychiques, notamment en matière de soins, ne cesse de se détériorer. En 2021, 73 % des personnes interrogées déclaraient rencontrer des difficultés lors des prises en charge en cas d'urgence. Ce chiffre monte à 84 % cette année. Les soins des personnes vivant avec des troubles psychiques doivent être assurés, tout comme leur accompagnement social et médicosocial qui reste, encore aujourd'hui, bien trop sous-développé. »



Cette édition a révélé une réalité toujours difficile et a confirmé l'importance des combats de l'Unafam :

- une stigmatisation encore trop présente au quotidien : quand les troubles psychiques sont évoqués dans les médias, pour 60 % des répondants, c'est de façon stigmatisante ;
- l'errance face aux premiers symptômes : pour 49 % des répondants, deux ans ou plus auront été nécessaires pour poser un diagnostic ;
- un accompagnement qui fait toujours défaut : 70 % des personnes interrogées déclarent apporter une aide fréquente à leur proche dans leur quotidien, y compris dans la gestion administrative ;
- la parole aux frères et sœurs : cette année, l'Unafam a décidé de donner la parole aux

focus

#PARLONSENAUTREMENT : une campagne pour lutter contre la stigmatisation

Dans le langage courant, comme dans les discours politiques et médiatiques, le terme schizophrénie est trop souvent détourné. La banalisation de l'utilisation péjorative du mot schizophrénie et de ses variantes renforce les préjugés, la stigmatisation et l'isolement des personnes vivant avec des troubles psychiques. Le 10 octobre, à l'occasion de la journée mondiale de la santé mentale, l'Unafam a lancé la campagne #Parlonsenaurement sur les réseaux sociaux. Elle s'articulait autour d'une courte vidéo réunissant une succession de séquences où des personnalités politiques dévoient le terme schizophrène et d'une interpellation sur Twitter de figures politiques ayant détourné le terme dans leurs prises de parole, ces outils pointant vers une page web à vocation pédagogique. La campagne a été vue par près de 763 000 personnes sur les réseaux via nos publications et les relais de nos partenaires et d'influenceurs.



DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

Dans les départements, les adhérents et bénévoles, participent à des forums, organisent des actions de proximité qui contribuent à briser les tabous. 2022 a permis de reprendre véritablement cette activité qui avait été très perturbée par la pandémie et les restrictions sanitaires.

33^e édition des Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) du 10 au 23 octobre 2022 : le thème 2022 était : *pour ma santé mentale, agissons pour notre environnement.*

À cette occasion, les bénévoles des délégations Unafam ont organisé des actions de sensibilisation à destination du grand public désireux d'être mieux informé

sur les maladies psychiques et les modalités de leurs accompagnements.

Les sensibilisations

Les délégations organisent régulièrement des actions de sensibilisation aux troubles psychiques auprès des professionnels (Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), services municipaux, forces de l'ordre, avocats, transports publics, mandataires de justice, personnels de l'administration pénitentiaire : surveillants et conseillers d'insertion et de probation...) pour lutter contre les idées reçues, mieux faire comprendre le parcours des familles, participer à la déstigmatisation des maladies et du handicap psychiques.

2022 a permis de reprendre véritablement cette activité qui avait été très perturbée par la pandémie.

frères et sœurs de personnes vivant avec des troubles psychiques. Seuls 35 % se sentent suffisamment informés sur les maladies psychiques alors qu'ils sont quasiment la moitié (46 %) à se considérer comme aidants.

Les résultats du baromètre ont été partagés à l'occasion d'une dizaine de rendez-vous avec des personnalités politiques et leurs équipes, impliquées sur les questions des troubles psychiques et du handicap.

Le baromètre a fait l'objet d'articles ou de reprises dans de grands médias nationaux comme La Croix, Le Monde, France Bleu, Marie-Claire, ainsi que dans la presse spécialisée. Des influenceurs ont aussi partagé certains de ses résultats sur Instagram.



Notre comparateur de programmes pour les présidentielles et les législatives

Dans le cadre des élections présidentielles, une analyse complète des programmes des douze candidats a permis la création d'un comparateur des programmes politiques des candidats sur les sujets de la santé mentale et du handicap psychique. Ce comparateur était hébergé sur la page laforcedavancer.unafam.org. Ce comparateur permettait aux internautes d'identifier de manière rapide et précise les propositions des candidats. Le site était également l'occasion d'inviter les internautes à interpeller via Twitter les différents candidats sur leur programme. Ce comparateur a été mis à jour avec les programmes des partis pour les élections législatives.

L'Unafam dans les médias

Tout au long de l'année, l'Unafam se bat pour rendre visible la cause des maladies et du handicap psychiques dans l'espace médiatique. L'association était présente dans de nombreux articles de la presse, qu'elle soit locale, régionale ou nationale, selon les actions et événements cités précédemment. L'Unafam a fait l'objet de plus de 2 000 retombées médiatiques.

L'Unafam a fait l'objet de plus de **2 000 retombées** médiatiques.

L'Unafam sur les réseaux

Ces actions ont contribué à étendre les communautés de l'Unafam sur les réseaux sociaux. Twitter : (+ 1 000 abonnés par rapport à 2021). Facebook : (+ 900 abonnés par rapport à 2021). LinkedIn : (+ 5 000 abonnés par rapport à 2021). Instagram : 1 980 followers. En 2022, l'Unafam est suivie par une communauté de 32 500 abonnés, tous réseaux confondus.

 7 623 abonnés

 8 700 personnes
like sur la page Unafam

 14 201 abonnés

 1 980 followers
sur Instagram



Défense des droits des usagers et de leurs familles. Représentations

L'Unafam agit pour l'amélioration du parcours de vie des personnes malades et ou handicapées psychiques et celui de leur entourage. L'Unafam produit des notes de position dans différents domaines ayant trait aux droits des personnes conformément à la Convention internationale des personnes handicapées. À travers ses instances consultatives nationales, elle produit des contributions qui sont portées auprès des décideurs politiques.

Différents thèmes retiennent notre attention :

- l'aide à l'entourage ;
- l'accès à des soins de qualité et à des soins de réhabilitation psychosociale dans une démarche résolument tournée vers le rétablissement ;
- l'effectivité des droits pour accéder à une pleine citoyenneté : ressources pour une existence digne, compensations permettant d'accéder à un emploi lorsque possible, aux activités

sociales, à l'éducation et à la formation, à la parentalité, des accompagnements adaptés permettant in fine de choisir son domicile ;

- une protection juridique si nécessaire et une aide aux familles dont un proche est engagé dans un parcours pénal.

Notre association s'efforce d'être force de proposition pour répondre aux attentes des personnes vivant avec des troubles psychiques et aux familles qui les accompagnent.

Pour défendre les intérêts communs des personnes vivant avec des troubles psychiques et de leurs familles, l'Unafam participe à des travaux mis en place par les ministères et les institutions, est auditionnée, interpelle les organes de contrôle et de défense, assure des mandats de représentation dans des instances nationales, régionales et locales, développe des alliances et participe à des actions collectives.

Elle prend aussi la parole lors de colloques et de conférences.



Audiences dans les ministères et institutions

- Intervention au Grand oral du handicap avec les candidats à la présidence de la République 2022.
- Intervention aux universités d'été du CNCPH sur la santé mentale des jeunes.
- Participation à l'enquête de la Cour des comptes concernant le logement des personnes handicapées vieillissantes.
- Nombreux rendez-vous avec les nouveaux ministres et leur cabinet, après les élections présidentielles.
- Audition par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.
- Participation au copil autour du moratoire concernant les places d'hébergement pour adultes en Belgique afin de freiner l'exil.
- À travers une contribution au CNCPH, l'Unafam a participé à la mission Piveteau sur les métiers de l'accompagnement.

Interpellations d'organes de contrôle et de défense des intérêts des usagers

- L'année 2022 aura été marquée par un combat, toujours très présent, du collectif interassociatif pour la modification de l'annexe 2-5 du Code de l'action sociale et des familles afin de permettre l'accès à la prestation compensatoire du handicap (PCH) aide humaine. Ce combat s'est terminé par une magnifique victoire avec la publication du décret du 23 avril 2022. Cependant, l'Unafam a poursuivi son implication pour élaborer un guide CNSA destiné aux MDPH afin que la mise en œuvre de ce décret soit effective et qu'une évaluation homogène des situations soit réalisée sur l'ensemble des territoires.
- L'Unafam a collaboré aux travaux sur la réforme de la loi sur les pratiques d'isolement et de contention en psychiatrie : participations locales et nationales à des réflexions pluripartites sur ces pratiques.
- L'Unafam s'est aussi souvent exprimée sur la question de l'irresponsabilité pénale, notamment lors de la commission nationale de psychiatrie en demandant avec, les parties prenantes, que le décret n° 2022-657 du 25 avril 2022 soit réécrit.
- Préparation de la Conférence nationale du handicap (CNH) prévue au printemps 2023.
- Participation au Comité interministériel du handicap (CIH) du 6 octobre 2022.

Mobilisations

- Réclamation collective auprès du Conseil de l'Europe.
- Ce dossier est poursuivi depuis 2016 avec APF France Handicap, la Fnath et l'Unapei. La réclamation a été déposée en 2018. La publication de la décision du Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe aura lieu en avril 2023. Si la France est condamnée, l'État devra prendre des mesures pour se mettre en conformité avec la Charte sociale européenne.
- Relais du questionnaire HAS sur l'habitat pour l'amélioration des bonnes pratiques professionnelles destiné aux personnes vivant avec des troubles psychiques et à leur entourage.
- L'Unafam a contribué à des lettres ouvertes interassociatives concernant la mise en œuvre des mesures du plan de transformation des Esat.
- Collaboration au guide de la HAS pour les professionnels, Annonce d'un diagnostic psychiatrique sévère chez l'adulte.
- L'Unafam a soutenu la mobilisation citoyenne #jaipasecole avec l'Unapei pour la rentrée scolaire des enfants en situation de handicap.

Mandats de représentation

- Les bénévoles de l'Unafam assurent de nombreux mandats de représentation dans des instances nationales qui ont un rôle déterminant à jouer pour améliorer le parcours de soins et de vie des personnes vivant avec des troubles psychiques.
- L'Unafam travaille avec les associations représentant les personnes handicapées et leur famille au sein du Collectif handicaps.
- Elle dispose d'un siège au conseil d'administration de la Fondation santé des étudiants de France, de Droit au savoir et de l'Association des Itep et de leurs réseaux (AIRE).
- Elle est membre de l'UNIOSS et participe à différentes commissions (santé, santé mentale, prévention hébergement et logement) aux cotés de nombreux partenaires.
- L'Unafam fait partie des comités de suivi de la Stratégie nationale de santé des personnes placées sous main de justice (SNSPPSMJ) et du programme Un chez soi d'abord.
- L'Unafam est présente au conseil d'administration et au comité scientifique de la FRC (Fédération pour la recherche sur le cerveau).
- Au niveau européen, l'Unafam siège au bureau de l'Eufami (Fédération des associations de familles de personnes malades psychiques d'Europe), ainsi qu'au Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes (CFHE).



L'Unafam siège au CNCPH (Conseil national consultatif des personnes handicapées) et dans ses commissions : santé, accessibilité, compensation ressources, emploi formation, éducation, organisation institutionnelle.

L'association siège à la HAS (Haute autorité de santé) pour les travaux concernant la santé mentale et la psychiatrie et dans la commission évaluation et qualité des établissements et services sociaux et médicosociaux, au CCOMS (Organisation mondiale de la santé), à la CNS (Conférence nationale de santé), à l'Unaf (Union nationale des associations de familles), au FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique), à l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), et à France Assos Santé.

L'Unafam est représentée au Comité national de psychiatrie et au CSSMP (Comité stratégique santé mentale et psychiatrie). Dans ce cadre, elle participe à de nombreux groupes de travail (déstigmatisation, personnes âgées, droits, territorialité, recherche). Elle est membre du conseil de la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

Près de 2 500 mandats de représentation dans des instances locales, départementales ou régionales sont assurés par des bénévoles de l'Unafam. Ils assurent une représentation renouvelée et plus étendue dans les différentes instances créées par les lois sur la démocratie sanitaire et en particulier la loi de santé 2016. Les délégations sont de plus en plus sollicitées localement pour ces mandats de représentation.

Ces représentations s'exercent à tous les niveaux. Les bénévoles de l'Unafam apportent une dimension essentielle : ils font valoir les spécificités de la maladie et du handicap psychiques et leurs expériences d'aidants. Elles exigent de la formation afin de porter une parole qui puisse être entendue dans des instances réunissant essentiellement des professionnels.

- **Local** : CLS (contrats locaux de santé), CLSM (conseils locaux de santé mentale), CDU (commissions des usagers), CS (conseils de surveillance) et CA (conseils d'administration).
- **Départemental** : CTS (Conseil territorial de santé), CSSM (commission spécialisée en santé mentale), CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie), CDAPH et Comex des MDPH (Maisons départementales pour les personnes handicapées) ou des MDA (Maisons départementales de l'autonomie), CDSP (commission départementale des soins psychiatriques), sans oublier la déclinaison des projets territoriaux de santé mentale (PTSM).
- **Régional** : ARS (Agence régionale de santé), CRSA (Conférence régionale de la santé et de l'autonomie), France Assos Santé.

Participations à des travaux, des expérimentations et des contributions

- Dans ces instances, l'Unafam a participé à des travaux communs avec d'autres parties prenantes, notamment la HAS, le CCOMS, le CNCPH, le Collectif handicaps...

Les alliances

- Nous poursuivons nos combats communs sur la problématique de la santé mentale et de la psychiatrie avec l'Adesm (Association des établissements participant au service public de santé mentale), Santé mentale France, l'association AIRE (Association des Itep et de leurs réseaux) et l'UNIOSS.
- Dans le domaine du handicap, l'Unafam collabore avec ses partenaires au sein du Collectif handicaps. De nombreux communiqués de presse et contributions écrites ont été rédigés tout au long de l'année.
- Dans le champ de la précarité, nous poursuivons nos actions avec le collectif Alerte, la Fédération des acteurs de la solidarité et le Collectif associations unies. En 2022, l'Unafam a soutenu le plaidoyer de Santé orale soins spécifiques (SOSS) pour une amélioration de l'accès aux soins bucco-dentaires des personnes en situation de handicap.

Les interventions dans les colloques et conférences

- L'Unafam porte la parole des familles et nos attentes en matière de soins et d'accompagnement. Elle est intervenue dans le congrès de l'encéphale sur l'innovation en psychiatrie, au colloque Profamille, au congrès Rehab, aux journées nationales addictions et psychiatrie, aux journées de l'Adesm, au colloque international Villes et santé mentale. L'Unafam a participé également au congrès de la Mutualité française.
- L'Unafam a, par ailleurs, organisé collectivement avec Prism, le Psycom et Santé mentale France, une journée d'études au ministère de la Santé et de la Prévention autour des mesures anticipées en psychiatrie. Monsieur le ministre, François Braun, en a fait l'ouverture.



Recherche et innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement

Les familles adhérentes à l'Unafam, confrontées à la maladie psychique d'un proche, savent que recherche et qualité des soins sont indissociables. L'Unafam soutient la recherche, notamment par l'attribution de prix à de jeunes chercheurs impliqués dans des programmes de niveau international, par l'aide au financement d'un projet de recherche sur le cerveau et par l'organisation d'un colloque annuel.

Recherche et études

Comme l'an passé, le comité scientifique a piloté la remise des prix Recherche Unafam à travers un appel à candidatures destiné spécifiquement aux jeunes chercheurs pour leurs travaux portant sur les troubles psychiatriques de l'adolescent et/ou de l'adulte. Les prix sont ouverts à toutes les disciplines : neurosciences, neuro-imagerie, génétique, immunologie, épidémiologie, sciences humaines et sociales, économie... Après expertise des candidatures reçues, le comité scientifique a attribué d'une

part, un prix recherche en sciences humaines et sociales épidémiologie à Astrid Chevance, équipe Methods, Inserm, autour des nouvelles méthodes pour le développement des Core Outcome Set, l'exemple de la dépression, et d'autre part, un prix recherche en neurosciences à Lucie Berkovitch GHU Paris psychiatrie et neurosciences autour des altérations de la conscience dans la schizophrénie.

Les prix ont été décernés à l'occasion du webinaire organisé par l'Unafam, le 8 juin 2022.

Coopérations

Sur le plan national, l'Unafam est membre de la Fédération pour la recherche sur le cerveau (FRC), qui finance la recherche en neurosciences, et sensibilise le grand public à l'importance de mieux connaître le cerveau pour mieux le guérir. La FRC et ses membres ont lancé un appel à projets collectif sur la thématique : le cerveau agressé par son environnement. À l'issue des expertises, le comité scientifique de la FRC a sélectionné de nombreux projets selon trois critères de qualité scientifique, de caractère innovant et de transversalité. L'Unafam a choisi de soutenir à hauteur de 40 000 € le projet de 2022 intitulé Mécanismes cérébraux de la perception du temps en population saine et chez les personnes schizophrènes, et plus précisément, des contraintes structurelles et des processus adaptatifs façonnent la perception du temps : mécanismes computationnels et neuronaux dans la schizophrénie et la population saine de Pascal Mamassian – Laboratoire des systèmes perceptifs (ENS, Paris).

Conférences et colloques

Le 8 juin 2022, l'Unafam, avec l'aide de son comité scientifique, a organisé le colloque annuel : La pair-aidance : une pratique en plein essor. Ce colloque, qui s'est déroulé en distanciel, a rassemblé plus de 1 000 participants. L'intégralité des interventions des conférenciers est disponible sur la chaîne YouTube de l'Unafam.

DU CÔTÉ DES DÉLÉGATIONS

Au niveau des délégations, plus d'une trentaine de colloques, conférences, débats et réunions à thème ont été organisés, avec plus de 1 200 participants. Ces rendez-vous destinés aux adhérents et au grand public rencontrent chaque année un large succès. Les membres du comité scientifique soutiennent, à leur demande, les équipes organisatrices.

VIE ASSOCIATIVE ET GOUVERNANCE

Vie associative

La vie associative est portée par des bénévoles qui œuvrent au quotidien pour soutenir et représenter l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques. Leur action représente 368 000 heures de bénévolat soit 229 ETP.

L'Unafam s'est dotée d'une organisation en délégations départementales et régionales qui couvrent tout le territoire, métropole et outre-mer. Les délégations départementales et régionales déclinent la politique définie par le CA, dans les territoires, au plus près des familles et dans le respect des priorités du projet associatif. Les délégations départementales constituent leur équipe d'animation, organisent les activités et fixent les priorités en cohérence avec les orientations de la région et du conseil d'administration.

Les délégations régionales assurent un rôle de soutien et de coordination auprès des délégations départementales, de représentation au niveau des instances régionales (ARS, URASS, CRSA), de communication et de formation. Les moyens des délégations départementales sont très hétérogènes, aussi bien du point de vue des ressources financières que des ressources humaines. La délégation régionale veille à assurer un minimum d'homogénéité entre les délégations dans l'attribution des moyens régionaux à sa disposition et en favorisant leur mutualisation. Quand

L'association peut également compter sur le soutien de **56 professionnels (50 ETP)** pour mener à bien ses missions.

il n'y a pas de délégué départemental formellement nommé, ou en période de transition, les bénévoles s'organisent collectivement avec le soutien actif de la délégation régionale. Les délégations trouvent un soutien et un relais au sein de la commission vie associative, dont chacun des membres est référent de deux ou trois régions.

L'association peut également compter sur le soutien de 56 professionnels (50 ETP) pour mener à bien ses missions. 32 d'entre eux travaillent au sein des délégations départementales ou régionales pour soutenir les équipes bénévoles. 24 sont au siège pour assurer les services nationaux d'écoute et d'information aux familles ainsi que l'animation nationale de l'association et son fonctionnement.



Les instances consultatives nationales

Les instances consultatives nationales sont créées par le conseil d'administration pour l'aider dans les prises de décision et dans l'évolution de son activité. Elles se réunissent très régulièrement dans le courant de l'année, notamment en distanciel, ce qui facilite l'implication de membres hors région parisienne. La gouvernance de ces instances est assurée majoritairement par des bénévoles. Des salariés et/ou des experts extérieurs y siègent également.

Les commissions

Commission vie associative (CVA) : elle a été créée par le CA afin de renforcer le lien entre les délégués régionaux (DR), les délégués départementaux (DD), le CA et la gouvernance nationale de l'Unafam. En lien avec les DR, elle accompagne l'émergence de candidatures à la fonction de délégué départemental ou régional et les présente au bureau national pour avis et au CA pour nomination. Toujours en lien avec les délégués régionaux, elle vient en soutien des délégations départementales et privilégie pour cela les déplacements à la rencontre des bénévoles en territoires. En 2022, la CVA s'est ainsi déplacée dans 21 délégations départementales ou régionales, a assuré 23 entretiens avec les candidats à la fonction de délégué, et échangé en visioconférence avec 19 délégations. Les échanges fréquents avec les délégations permettent à la CVA d'identifier des sujets en lien avec les préoccupations de terrain et de les mettre à l'ordre du jour des réunions nationales avec les délégués. Les membres de la CVA participent également à l'animation de ces réunions.

Formation : en 2022, la commission formation a continué à accélérer la conception et la mise en œuvre de la formation par e-learning, a revu certains contenus de formation, a adapté certaines formations prévues en présentiel afin de pouvoir les maintenir en distanciel.

Communication : cette commission accompagne, avec l'appui d'une agence de communication et des équipes de professionnels, l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de communication de l'association. Elle a notamment cette année conduit les travaux relatifs à l'élaboration du plan de communication, aux contours du baromètre Unafam et sa diffusion, à la campagne de communication #Parlonsenaumentre pour la journée mondiale de la santé mentale.

Commission RU sanitaire : la commission des RU en CDU-CDSP (représentants des usagers en commission des usagers et en commission départementale des soins psychiatriques) s'est réunie quatre fois en 2022. Elle a publié deux lettres aux RU, diffusant bonnes pratiques, informations juridiques et actualités utiles. Elle a édité un guide pour les membres des CDSP, préfacé par Dominique Simonnot, contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL). Elle a rédigé deux flashs info et une note d'alerte, envoyés aux DD, pour mobiliser les bénévoles en vue du renouvellement triennal des RU en CDU, et pour encourager les RU à présider les CDU chaque fois que les conditions seraient favorables. La commission a changé de pilote au milieu de l'année et elle a lancé un

appel à candidatures pour s'étoffer dans la perspective des fins de mandat de certains de ses membres.

Les comités

Le comité scientifique : au cours de l'année, le comité scientifique a lancé et instruit les dossiers pour le prix Recherche et organisé un colloque scientifique.

Le comité éditorial : en lien avec la gouvernance, ce comité contribue à la réalisation de la revue trimestrielle Unafam Un autre regard. Il s'entoure d'experts en fonction du sujet traité dans les dossiers.

Le comité d'éthique : en 2022, il a présenté au conseil d'administration et, à l'occasion de diverses réunions des délégués départementaux et régionaux, les premiers résultats de ses travaux basés sur une enquête approfondie des pratiques actuelles d'accueil. Il a été décidé de lancer une série d'ateliers régionaux pour questionner – avec des bénévoles volontaires en charge de l'accueil – les valeurs mobilisées à l'occasion de leurs pratiques d'accueil et les mettre en débat dans un cadre éthique. Ces ateliers régionaux ont été animés par une bénévole iséroise avec une approche de codéveloppement. Ils se sont déroulés en distanciel en deux séances (une demi-journée, puis une journée complète) à une semaine d'intervalle. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire ont participé à ces ateliers. D'autres régions sont programmées pour 2023, avec l'organisation, en fin d'année prochaine, d'une synthèse nationale à l'occasion du soixantième anniversaire de l'Unafam.

Les groupes techniques

Santé et soins : le groupe technique poursuit son implication autour de la mise en œuvre des projets territoriaux de santé mentale (PTSM). Il élabore les plaidoyers en matière de soins. Les membres de ce GT participent aux travaux de la HAS, de la DGS-DGOS, apportent leurs expertises à la commission nationale de psychiatrie et font le lien avec la commission représentant d'usagers. Le groupe technique poursuit ses

travaux sur la révision du guide L'indispensable. Il a maintenu les réflexions commencées en 2021 sur les dépliants : relations entre soignants et familles, place des familles dans les soins psychiatriques. De nombreuses représentations nationales et locales sont assurées par les membres du groupe.

Emploi : le groupe travaille au déploiement des dispositifs venant en soutien des personnes concernées par la maladie et le handicap psychiques pour se maintenir ou s'insérer dans l'emploi. Il contribue également à la déstigmatisation en promouvant les formations dans le milieu du travail, comme les formations aux PSSM. Il s'appuie pour ces missions sur sa participation au conseil d'administration de l'Agefiph, au comité national du CNCPPH, à la commission emploi du CNCPPH, et aux commissions et groupes de travail de ces organismes, en y rappelant l'importance des handicaps invisibles, comme le handicap psychique. Il a notamment participé à la concertation sur la transformation des Esat.

Il contribue à la déstigmatisation du monde professionnel, en promouvant les formations du service emploi de l'Unafam, et en y participant, notamment dans la fonction publique.

Le groupe travaille également à la diffusion de l'information vers les délégations, via une formation annuelle pour les bénévoles, une lettre d'information, et la mise à disposition de documents sur l'espace bénévole de l'Unafam.

Logements et accompagnements : le groupe technique national sur le logement et l'accompagnement s'est réuni sept fois en plénière au cours de l'année 2022. Il regroupe régulièrement plus d'une dizaine de bénévoles, préoccupés par le développement du logement accompagné au bénéfice des personnes vivant avec des troubles psychiques et afin d'améliorer leur parcours de vie et contribuer à leur rétablissement. Le groupe a produit une note de position sur le logement accompagné, qui détaille les différents lieux de vie et parcours possibles, prenant en compte la situation actuelle et mettant en avant les demandes d'amélioration portées par l'Unafam. Cette note a fait l'objet de plusieurs mises en débat au sein du conseil d'administration

et de son bureau. Elle est maintenant en ligne sur l'espace bénévole de l'association. Cette note de position a également permis de produire une plaquette Logement accompagné et troubles psychiques, le plaidoyer de l'Unafam, qui a été diffusée à l'ensemble des délégations régionales et départementales. Elle est destinée aux élus locaux, aux autorités territoriales et aux services déconcentrés de l'État, chaque fois que les bénévoles ont besoin de mettre en avant des demandes pour développer localement des solutions pour le logement de nos proches. Cette plaquette est également en ligne sur le site de l'Unafam. Par ailleurs, comme en 2021, le groupe s'est attaché à organiser un webinaire afin de tenir informés tous les bénévoles sur les questions d'actualité en matière de logement. Le 28 novembre, le GT a organisé un webinaire sur ce que le décret 2022-570 du 19 avril 2022 relatif à la prestation de compensation du handicap (PCH) apportait à nos proches pour faciliter leur maintien dans le logement, notamment par le soutien à leur autonomie. Des interventions de la référente handicap de l'Unafam, d'Handeo, de l'ADMR et des témoignages de personnes concernées, de familles et de professionnels intervenant au domicile, ont ponctué ce webinaire. Le pilote du groupe a participé avec la présidente de l'Unafam au colloque Quels habitats pour les personnes vivant avec des troubles psychiques, organisé à Quimper, le 10 juin 2022, par la délégation régionale de Bretagne. Enfin, un travail de réorganisation des contenus de l'espace bénévole a permis de rendre plus accessibles tous les différents contenus (notes de position, boîte à outils, gros plan sur, etc.) sur le logement et l'accompagnement.

Le réseau de référents
parcours pénal (RPP)
compte désormais
80 membres.

Parcours pénal : le groupe continue de déployer et d'animer le réseau de bénévoles référents parcours pénal, qui compte désormais 80 membres répartis dans toute la France, chargés de répondre aux demandes de familles dont un proche rencontre des problèmes avec la justice : ce peut être, selon les situations, pour leur expliquer le rôle qu'elles peuvent jouer dans la procédure pénale pour aider la personne objet de poursuites, les aider à identifier un avocat motivé et compétent, faciliter des contacts avec

l'administration pénitentiaire, etc. L'intérêt de nombreux avocats pour le soutien que leur apporte l'Unafam à travers le site internet www.kitunafam.fr où est présentée une riche sélection d'arrêts de jurisprudence spécialisée de droit pénal et de droit de la santé, ne se dément pas. Ce site est consulté en moyenne 9 000 fois par mois. Le groupe parcours pénal a renforcé ses liens avec l'administration pénitentiaire par des rencontres régulières avec la direction nationale et la conclusion, à l'initiative de quelques bénévoles de Normandie, Bretagne et Pays de la Loire, d'une convention avec la direction inter-régionale des services pénitentiaires de Rennes (6^e convention conclue sur ces cinq ans). Parallèlement, les conventions avec les DISP de Bordeaux, Toulouse et Strasbourg ont été renouvelées pour trois nouvelles années. Nouveauté : une convention expérimentale a été conclue au niveau départemental avec le service de prévention et de probation des Yvelines, visant à développer les peines alternatives à l'emprisonnement assorties de soins pour les condamnés souffrant de troubles psychiques. À côté des formations premiers secours en santé mentale (PSSM) en milieu pénitentiaire, les « sensibilisations à l'accompagnement des personnes placées sous main de justice souffrant de troubles psychiques » proposées par le groupe parcours pénal ont connu un développement significatif grâce à la formation de bénévoles de l'Unafam volontaires pour les assurer. 21 sessions d'une journée ont permis de sensibiliser aux troubles psychiques près de 200 agents pénitentiaires. Des membres du groupe parcours pénal ont participé à trois formations continues de juges organisées par l'École nationale de la magistrature, ainsi qu'à plusieurs séances de sensibilisation de membres de barreaux. Le groupe a élaboré et transmis une importante contribution pour les états généraux de la justice, synthétisant les positions de l'Unafam sur la nécessaire réforme de la procédure pénale lorsque les personnes mises en cause sont atteintes de troubles psychiques et ont agi sous leur emprise.

École et troubles psychiques : ce groupe contribue à l'accueil des parents d'enfants et d'adolescents souffrant de troubles psychiques et psychologiques. Il travaille également au contenu

de la formation sur les troubles du comportement et les parcours scolaires. Il a rédigé plusieurs contributions, argumentaires et articles sur des sujets comme les conséquences de la crise sanitaire au sein de l'école. Il assure une veille documentaire en partageant les informations de ses membres représentant l'association dans diverses instances institutionnelles ou privées (commission Educasol du CNCPH, opération Parpsyched... Il a accompagné à leur demande le montage de projets par des unités de pédopsychiatrie (en Île-de-France : 75 et 93 notamment) et participe activement à leur réalisation sur le terrain.

Il porte des projets de sensibilisation originaux auprès des plus jeunes (l'enfant et la valise) et appuie les délégations dans leurs efforts pour tisser des liens avec les structures scolaires.

Il accompagne, par opportunité d'un de ses membres, le projet de partenariat avec les grandes entreprises ou acteurs sociaux majeurs (MGEN).

Il accompagne le développement des formations PSSM, notamment le développement du futur projet Ado, qui s'adressera directement aux jeunes.

Le groupe s'efforce de fédérer en interne, les initiatives de toutes les parties prenantes liées aux sujets éducatifs et scolaires.

Les groupes de travail

Répertoire des structures : le groupe est en cours de reconstruction.

Grands-parents : les grands-parents, ce sont les parents de fils et de filles souffrant de troubles psychiques et devenus, à leur tour, parents. Des nouveaux outils proposés en 2022 : vidéo de sensibilisation interne, webinaire juridique, publications professionnelles et de vulgarisation, panneau de présentation aux professionnels. Les objectifs de ce groupe sont : accompagner, informer, déstigmatiser.

Construction de l'ouverture de l'association aux personnes vivant avec des troubles psychiques : un groupe de bénévoles familles et de personnes concernées s'est réuni tout au long de l'année pour travailler sur la mise en œuvre et

le renforcement de l'ouverture de l'Unafam aux personnes vivant avec un trouble psychique de façon à porter nos combats communs.

Travaux des référents nationaux

Handicap : la référente handicap a consacré une grande partie de l'année aux travaux en cours sur l'adaptation de la PCH aux personnes vivant avec des troubles psychiques. Elle a également poursuivi son implication autour de la réclamation collective auprès du comité européen des droits sociaux, et porté la parole de l'Unafam et de ses adhérents au sein d'institutions telles que le CNCPH, la CNCDDH, le Collectif handicaps. Elle a conduit un très grand nombre de formations auprès des bénévoles et s'est déplacée dans de nombreuses villes pour des formations croisées à nos adhérents et professionnels des MDPH...

PSSM : la référente anime le réseau de formateurs PSSM, fait le lien avec les institutions partenaires et l'association PSSM France dont l'Unafam est membre. Elle organise avec le service formation les plannings des sessions, répond aux demandes des partenaires et délégations désireuses de mettre en place le programme.

École : le référent tient une permanence nationale pour répondre aux difficultés des familles avec l'institution scolaire. Il a traité cette année 37 dossiers transmis par le siège. Il est intervenu auprès de cinq délégations départementales pour les conseiller dans leur relation avec l'institution scolaire. Instructeur PSSM jeunes, il a animé une session de formation de formateurs (cinq jours consécutifs) et cinq sessions de formation secouriste auprès de professionnels travaillant en relation avec les jeunes (lycées, PJJ, MDA...). Il pilote le groupe technique de référence. Il représente l'association dans diverses institutions en lien avec les jeunes en difficulté psychique (CA de la Fondation santé des étudiants de France (FSEF), Association des directeurs d'Itep et leurs réseaux (AIRE), Droit au savoir... Il conseille le bureau national et les délégations sur les questions scolaires et intervient à leur demande auprès des accueillants et des bénévoles.



SCHIZOPHRÉNIES BIPOLARITÉ DÉPRESSION SÉVÈRE TOC

Derrière ces mots, il y a les maux des 3 millions de personnes vivant avec des troubles psychiques sévères et ceux des 4,5 millions de proches aidants.

Soutenez l'Unafam et retrouvons ensemble la force d'avancer.



BULLETIN DE DON



ATTENTION ! Ce bulletin de don ne se substitue pas au renouvellement d'adhésion 2023

À remplir et à envoyer accompagné de votre chèque à l'ordre de l'Unafam à : Unafam - 12 Villa Compoint - 75017 Paris

OUI, je veux aider les personnes malades psychiques et leur famille à retrouver la force d'avancer avec l'Unafam. Je fais un don de :

- 20 €
 - 50 €
 - 80 €
 - 100 €
 - 150 €
 - €
- Autre montant

66% DE RÉDUCTION D'IMPÔT

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du total de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable de votre foyer (60% des dons dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires pour les entreprises).



Pour donner en ligne, rendez-vous sur www.unafam.org

Mme Mlle M.

Nom

Prénom

Adresse

CP Ville

Date de naissance/...../.....

Téléphone/...../.....

E-mail

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la liste des adhérents. Les destinataires sont l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) et l'Unafam. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 dit « Règlement Général sur la Protection des Données », vous disposez sur vos données, d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et d'effacement en adressant votre demande à adhesion@unafam.org. Les donateurs reçoivent la Lettre de la Présidence mensuelle par e-mail.

RAPPORT FINANCIER du TRÉSORIER



François Pilet
Trésorier de l'Unafam

Une situation financière saine

Notre bilan reflète une situation saine et solide. Nos bons résultats de 2022 témoignent d'une vraie vitalité, qui nous permet d'engager des projets ambitieux, et de la confiance accrue dont nous jouissons auprès de nos financeurs.

Une belle année 2022

Notre situation financière, telle qu'elle apparaît dans notre bilan et compte de résultat, est incontestablement saine et solide, et nous permet d'engager des projets ambitieux, de poursuivre le développement de nos programmes de formation, de soutenir notre action sur tout le territoire en direction des familles les plus éloignées des centres de soins et de décision. Dans cette perspective, il faut souligner les bons résultats de cette année 2022 qui – après deux années si particulières – marquent un retour à la normale et témoignent d'une vraie vitalité.

le montant de nos financements publics est en **hausse de près de 5 %**

On se gardera néanmoins de toute conclusion hâtive, notamment en comparant la situation à celle de l'an passé qui reste marquée par le contexte exceptionnel de la pandémie. La modification de certaines règles comptables a également des effets sur quelques chiffres dont la comparaison avec les années passées n'est pas significative.

Une confiance accrue

Globalement, ces bons résultats témoignent de la confiance accrue dont nous jouissons auprès de nos financeurs publics (CNSA, DGS, DGCS) nationaux, mais aussi des ARS et de nombreuses collectivités et organismes locaux qui complètent les financements de nos actions au plus près des familles concernées. Cette confiance méritée dont nous sommes reconnaissants est le fruit de nos efforts collectifs pour susciter l'intérêt à notre cause de tous les soutiens potentiels.

Mieux connus et plus efficaces, nous attirons donc plus d'adhérents, le nombre étant en progression régulière. Nous intéressons aussi davantage les particuliers généreux, convaincus que leurs legs ou donations seront employés au mieux en allouant à nos actions les petits plus (et les grands !) qui permettent à tous les acteurs de travailler dans de meilleures conditions et aux bénéficiaires de se sentir mieux accompagnés. Que ces personnes en soient remerciées et sachent que nous veillons à ce que leur générosité soit employée avec la plus grande efficacité.

Notre force bénévole

Optimisme béat, sûrement pas, car si le volume des charges engagées (près de 7,3 millions d'euros en progression maîtrisée) est considérable à l'aune de nos budgets familiaux, il reste très insuffisant au regard des besoins les plus élémentaires et des projets qu'ils suscitent.

Notre véritable trésor est ailleurs ; il n'est ni sonnant ni trébuchant : c'est le temps. Ce sont les 370 000 heures de bénévolat, valorisées à plus de 11 millions d'euros, que nos membres nous ont dédiées en 2022 et qui sont en progression de 10 %. C'est là le vrai indicateur de notre vitalité

qui, conjugué avec le soutien efficace de nos professionnels, nous permet de voir l'avenir avec confiance. Que les uns et les autres trouvent ici le plus sincère hommage pour leur engagement, et nos remerciements chaleureux.

Bilan

Tous ces chiffres, réputés froids et sans âme, traduisent donc finalement bien cette générosité et cet effort collectif grâce auxquels nous trouverons, encore en 2023, la force et les moyens d'avancer.



BILAN GÉNÉRAL SIÈGE DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2022

BILAN ACTIF	31-12-2022			31-12-2021
	Brut	Amort.	Net	Net
Logiciels siège	194 512 €	190 347 €	4 165 €	40 783 €
Logiciels délégations	22 981 €	17 827 €	5 154 €	7 011 €
Avances et acomptes			0	
Total immobilisations incorporelles	217 493 €	208 174 €	9 319 €	47 794 €
Terrains	621 649 €		621 649 €	621 649 €
Constructions Bagneux	1 326 681 €	1 326 681 €	0	0
Local Metz	7 622 €	7 622 €	0	0
Siège Paris	1 026 859 €	648 633 €	378 226 €	398 763 €
Siège Paris Annexe	167 694 €	81 797 €	85 897 €	90 089 €
Appartement Hauts-de-Seine	125 000 €	45 703 €	79 297 €	82 422 €
Installations et agencements du siège	133 068 €	111 064 €	22 004 €	26 812 €
Installations et agencements des délégations	85 702 €	57 463 €	28 239 €	30 299 €
Matériel de bureau du siège	10 239 €	9 343 €	896 €	2 084 €
Matériel de bureau des délégations	34 338 €	33 498 €	840 €	2 095 €
Matériel informatique du siège	186 505 €	156 297 €	30 208 €	25 196 €
Matériel informatique délégations	214 690 €	172 974 €	41 716 €	38 175 €
Mobilier du siège	52 785 €	42 168 €	10 617 €	13 782 €
Mobilier des délégations	60 014 €	46 712 €	13 302 €	6 308 €
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	4 052 846 €	2 739 955 €	1 312 891 €	1 337 674 €
Dépôts et cautionnements du siège	1 832 €		1 832 €	289 €
Dépôts et cautionnements des délégations	13 355 €		13 355 €	15 989 €
Total immobilisations Financières	15 187 €		15 187 €	16 278 €
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	4 285 526 €	2 948 129 €	1 337 397 €	1 401 746 €
Stocks et en-cours	26 910 €		26 910 €	28 405 €
Acomptes fournisseurs du siège	27 474 €		27 474 €	11 336 €
Acomptes fournisseurs des délégations	5 956 €		5 956 €	2 000 €
Créances reçues par legs ou donation	357 294 €		357 294 €	10 500 €
Créances diverses du siège	165 830 €		165 830 €	173 778 €
Créances diverses des délégations	701 €		701 €	121 €
Subventions à recevoir du siège	1 054 812 €		1 054 812 €	1 927 593 €
Subventions à recevoir des délégations	1 154 350 €		1 154 350 €	1 549 607 €
Produits à recevoir du siège	122 157 €		122 157 €	297 379 €
Produits à recevoir des délégations	21 515 €		21 515 €	22 453 €
Total des créances	2 910 089 €		2 910 089 €	3 994 767 €
Valeurs mobilières du siège	38 323 €		38 323 €	38 323 €
Valeurs mobilières des délégations			0	0
Disponibilités du siège	3 479 696 €		3 479 696 €	3 980 531 €
Disponibilités des délégations	3 809 459 €		3 809 459 €	3 585 226 €
Charges constatées d'avance du siège	94 288 €		94 288 €	47 445 €
Charges constatées d'avance des délégations	10 279 €		10 279 €	6 074 €
TOTAL ACTIF CIRCULANT	10 369 044 €	0	10 369 044 €	11 680 771 €
TOTAL GÉNÉRAL	14 654 570 €	2 948 129 €	11 706 441 €	13 082 517 €

BILAN GÉNÉRAL SIÈGE DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES 2022

BILAN PASSIF	31-12-2022	31-12-2021
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise / fonds propres statutaires	3 440 103 €	3 440 103 €
Report à nouveau	2 907 791 €	2 479 148 €
Résultat de l'exercice	258 464 €	428 643 €
Situation nette (sous -total)	6 606 358 €	6 347 894 €
Subventions d'investissement		
TOTAL DES FONDS PROPRES	6 606 358 €	6 347 894 €
Fonds reportés	346 794 €	0
Fonds dédiés du siège	1 661 726 €	1 601 418 €
Fonds dédiés des délégations	1 060 899 €	958 779 €
Total des Fonds reportés et dédiés	3 069 419 €	2 634 730 €
Provisions pour risques et charges du siège	39 325 €	52 137 €
Provisions pour risques et charges des délégations	31 548 €	31 364 €
Total des provisions	70 873 €	90 868 €
Dettes financières		
Fournisseurs et comptes rattachés au siège	126 196 €	113 946 €
Fournisseurs et comptes rattachés des délégations	36 746 €	29 279 €
Dettes sociales et fiscales du siège	278 170 €	276 574 €
Dettes sociales et fiscales des délégations		1 886 €
Autres dettes du siège	128 118 €	3 181 €
Autres dettes des délégations	62 706 €	70 521 €
Total des dettes	631 936 €	493 501 €
Produits constatés d'avance Siège	261 287 €	2 088 354 €
Produits constatés d'avance Délégations	1 066 568 €	1 427 170 €
TOTAL DETTES	1 959 791 €	4 009 025 €
TOTAL GÉNÉRAL	11 706 441 €	13 082 517 €

COMPTE DE RÉSULTAT SIÈGE DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2022

	Résultat 2022				Résultat 2021	
	Siège	Délégations	Retraitement	Résultat cumulé	Résultat cumulé	
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations	1 065 629 €	265 798 €	- 265 798 €	1 065 629 €	1 048 982 €	
Ventes de biens et services	Ventes de biens	18 416 €	27 270 €	- 6 808 €	38 878 €	43 676 €
	Ventes de services	478 507 €		- 89 409 €	389 098 €	265 961 €
Produits de tiers financeurs	Concours publics - Subventions Exploitation					
	74 - Subventions DGS + DGCS	192 000 €			192 000 €	192 000 €
	74 - Subvention CNSA	841 484 €	204 520 €	- 204 520 €	841 484 €	842 576 €
	74 - Subvention ARS	728 361 €	1 465 741 €	- 337 461 €	1 856 641 €	1 678 720 €
	74 - Autres subventions	39 800 €	560 317 €		600 117 €	618 053 €
	Ressources Générosité du public					
	75 - Mécenat	115 500 €			115 500 €	95 000 €
	75 - Dons reçus	203 511 €	86 972 €	- 53 444 €	257 320 €	257 320 €
	75 - Assurances vie	363 320 €			363 320 €	29 924 €
	75 - Legs ou donation	450 421 €			450 421 €	255 927 €
	75 - Dons = non rbt frais	342 557 €			342 557 €	165 005 €
	Contributions financières	355 258 €	52 211 €		407 469 €	229 117 €
	Reprise sur amortissements, provisions et transferts de charge	37 116 €	9 526 €		46 642 €	5 073 €
	Utilisation des fonds dédiés	228 227 €	255 136 €		483 363 €	582 198 €
Autres produits	2 639 €	98 551 €		101 190 €	84 036 €	
	75 - Aide siège aux régions	112 146 €	- 112 146 €	0	0	
	75 - Reversement entre siège - dpt - région	65 336 €	- 65 336 €	0	0	
Total des produits d'exploitation	5 462 746 €	3 203 524 €	(1 134 922 €)	7 531 348 €	6 393 568 €	
CHARGES D'EXPLOITATION						
60 - Achats	121 169 €	103 750 €	- 6 808 €	218 111 €	187 912 €	
60 - Variation de stocks	1 495 €			1 495 €	(3 537 €)	
61 - Services extérieurs	608 992 €	436 988 €	- 89 409 €	956 571 €	802 481 €	
62 - Autres services extérieurs	1 230 909 €	1 289 253 €		2 520 162 €	2 124 266 €	
62 - Dons = non rbt frais	342 557 €			342 557 €	165 005 €	
65 - Aides financières	76 239 €	18 833 €		95 072 €	87 751 €	
65 - Aides financières - siège - délégations	660 153 €	378 552 €	- 1 038 705 €	0	0	
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	139 382 €	2 217 €		141 599 €	148 125 €	
64 - Charges de personnel	1 412 811 €	480 547 €		1 893 358 €	1 881 702 €	
68 - Dotations aux amortissements	88 765 €	37 922 €		126 687 €	127 928 €	
68 - Dotations aux provisions	3 057 €	9 709 €		12 766 €	14 735 €	
68 - Report en fonds dédiés	635 329 €	282 723 €		918 052 €	374 498 €	
65 - Autres charges de gestion courante	49 562 €	19 585 €		69 147 €	58 068 €	
Total des charges d'exploitation	5 370 420 €	3 060 079 €	(1 134 922 €)	7 295 577 €	5 968 934 €	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	92 326 €	143 445 €	0	235 771 €	424 634 €	

COMPTE DE RÉSULTAT SIÈGE DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2022

	Résultat 2022				Résultat 2021
	Siège	Délégations	Retraitement	Résultat cumulé	Résultat cumulé
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS					
76 - Produits financiers	11 662 €	3 031 €		14 693 €	4 009 €
66 - Charges financières					
RÉSULTAT FINANCIER	11 662 €	3 031 €	0	14 693 €	4 009 €
RÉSULTAT COURANT	103 988 €	146 476 €	0	250 464 €	428 643 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
77 - Produits exceptionnels		8 000 €		8 000 €	
78 - Reprises sur provisions				0	
Total des produits exceptionnels	0	8 000 €	0	8 000 €	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
67 - Charges exceptionnelles				0	0
68 - Dotations aux provisions				0	0
Total des charges exceptionnelles	0	0	0	0	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	8 000 €	0	8 000 €	0
TOTAL DES PRODUITS	5 474 408 €	3 214 555 €	(1 134 922 €)	7 554 041 €	6 397 577 €
TOTAL DES CHARGES	5 370 420 €	3 060 079 €	(1 134 922 €)	7 295 577 €	5 968 934 €
RÉSULTAT	103 988 €	154 476 €	0	258 464 €	428 643 €
Contributions Volontaires en nature					
870 - Dons en nature					
870 - Prestations en nature	198 825 €	7 074 €		205 899 €	148 352 €
875 - Bénévolat	629 589 €	10 674 687 €		11 304 276 €	9 948 106 €
Total	828 414 €	10 681 761 €		11 510 175 €	10 096 458 €
Charges des contributions volontaires					
860 - Secours en nature					
861 - Mises à dispo gratuite		7 074 €		7 074 €	4 240 €
862 - Prestations en nature	198 825 €			198 825 €	144 112 €
864 - Personnel bénévole	629 589 €	10 674 687 €		11 304 276 €	9 948 106 €
Total	828 414 €	10 674 687 €		11 510 175 €	10 096 458 €

BUDGET PRÉVISIONNEL GÉNÉRAL SIÈGE ET DÉLÉGATIONS 2023

CHARGES	Siège	Délégations	Retraitement	Prévisionnel 2023	Réalisé 2022
CHARGES DIRECTES					
60 - Achats	140 000 €	105 000 €	- 10 000 €	235 000 €	219 606 €
61 - Services extérieurs	625 000 €	430 000 €	- 90 000 €	965 000 €	956 571 €
62 - Autres services extérieurs	1 800 000 €	1 300 000 €		3 100 000 €	2 862 719 €
63 - Impôts et taxes	120 000 €	30 000 €		150 000 €	141 599 €
64 - Charges de personnel	1 590 000 €	480 000 €		2 070 000 €	1 893 358 €
65 - Autres charges de gestion courante	990 000 €	410 000 €	- 1 030 000 €	370 000 €	164 219 €
66 - Charges financières	45 000 €	- €		45 000 €	- €
67 - Charges exceptionnelles		- €		- €	
68 - Dotation aux amortissements et provisions	150 000 €	330 000 €		480 000 €	1 057 505 €
Total des charges	5 460 000 €	3 085 000 €	- 1 130 000 €	7 415 000 €	7 295 577 €
Résultat prévisionnel 2022				- €	258 464 €
86 - Emplois des contributions volontaires en nature				11 500 000 €	11 510 175 €
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				200 000 €	205 899 €
Personnel bénévole				11 300 000 €	11 304 276 €
TOTAL	5 460 000 €	3 085 000 €	- 1 130 000 €	18 915 000 €	19 064 216 €

PRODUITS	Siège	Délégations	Retraitement	Prévisionnel 2023	Réalisé 2022
RESSOURCES DIRECTES					
70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	500 000 €	30 000 €	- 100 000 €	430 000 €	427 976 €
74 - Subventions d'exploitation	2 070 000 €	2 230 000 €	- 570 000 €	3 730 000 €	3 490 242 €
75 - Autres produits de gestion courante	1 900 000 €	685 000 €	- 460 000 €	2 125 000 €	3 083 125 €
76 - Produits financiers	12 000 €	3 000 €		15 000 €	14 693 €
77 - Produits exceptionnels				- €	8 000 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions, fonds dédiés et réserves	850 000 €	265 000 €		1 115 000 €	530 005 €
79 - Transfert de charges				- €	
Total des produits	5 332 000 €	3 213 000 €	- 1 130 000 €	7 415 000 €	7 554 041 €
Résultat					
87 - Contributions volontaires en nature	- €	- €		11 500 000 €	11 510 175 €
Bénévolat				11 300 000 €	11 304 276 €
Prestations en nature				200 000 €	205 899 €
Dons en nature					
TOTAL	5 332 000 €	3 213 000 €	- 1 130 000 €	18 915 000 €	19 064 216 €

Sous réserve d'approbation par l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2023

Ain - Unafam 01 : 04 74 32 11 39 - 01@unafam.org	Marne - Unafam 51 : 06 73 66 13 02 - 51@unafam.org
Aisne - Unafam 02 : 03 23 63 93 54 - 02@unafam.org	Haute-Marne - Unafam 52 : 06 48 39 38 52 - 52@unafam.org
Allier - Unafam 03 : 04 73 92 93 34 - 03@unafam.org	Mayenne - Unafam 53 : 06 58 78 93 36 - 53@unafam.org
Alpes Haute-Provence - Unafam 04 : 07 67 18 66 88 - 04@unafam.org	Meurthe-et-Moselle - Unafam 54 : 03 83 53 26 57 - 54@unafam.org
Hautes-Alpes - Unafam 05 : 06 40 54 73 81 - 05@unafam.org	Meuse - Unafam 55 : 06 70 70 75 81 - 55@unafam.org
Alpes-Maritimes - Unafam 06 : 07 63 24 23 45 - 06@unafam.org	Morbihan - Unafam 56 : 06 47 47 47 67 - 56@unafam.org
Ardèche - Unafam 07 : 04 75 55 16 43 - 07@unafam.org	Moselle - Unafam 57 : 06 42 39 83 77 - 57@unafam.org
Ardennes - Unafam 08 : 06 89 26 24 03 - 08@unafam.org	Nièvre - Unafam 58 : 03 86 57 97 22 - 58@unafam.org
Ariège - Unafam 09 : 07 86 36 57 76 - 09@unafam.org	Nord - Unafam 59 : 03 20 56 70 70 - 59@unafam.org
Aube - Unafam 10 : 03 25 40 62 74 - 10@unafam.org	Oise - Unafam 60 : 06 72 97 60 91 - 60@unafam.org
Aude - Unafam 11 : 07 80 03 46 75 - 11@unafam.org	Orne - Unafam 61 : 02 33 66 20 88 - 61@unafam.org
Aveyron - Unafam 12 : 07 77 38 96 00 - 12@unafam.org	Pas-de-Calais - Unafam 62 : 07 83 97 05 62 - 62@unafam.org
Bouches-du-Rhône - Unafam 13 : 06 43 84 67 22 - 13@unafam.org	Puy-de-Dôme - Unafam 63 : 04 73 92 93 34 - 63@unafam.org
Calvados - Unafam 14 : 02 31 85 24 87 - 14@unafam.org	Pyrénées-Atlantiques - Unafam 64 : 05 40 39 59 07 - 64@unafam.org
Cantal - Unafam 15 : 04 73 92 93 34 - 15@unafam.org	Hautes-Pyrénées - Unafam 65 : 07 70 31 27 36 - 65@unafam.org
Charente - Unafam 16 : 06 07 36 42 21 - 16@unafam.org	Pyrénées-Orientales - Unafam 66 : 06 88 59 08 62 - 66@unafam.org
Charente-Maritime - Unafam 17 : 05 46 00 41 54 - 17@unafam.org	Bas-Rhin - Unafam 67 : 03 88 65 96 40 - 67@unafam.org
Cher - Unafam 18 : 02 48 70 05 38 - 18@unafam.org	Haut-Rhin - Unafam 68 : 06 11 86 78 84 - 68@unafam.org
Corrèze - Unafam 19 : 06 41 50 78 28 - 19@unafam.org	Rhône - Unafam 69 : 04 72 73 41 22 - 69@unafam.org
Corse - Unafam 20 : 06 79 30 26 59 - 20@unafam.org	Haute-Saône - Unafam 70 : 03 84 76 64 40 - 70@unafam.org
Côte-d'Or - Unafam 21 : 03 80 49 78 45 - 21@unafam.org	Saône-Et-Loire - Unafam 71 : 07 83 19 19 85 - 71@unafam.org
Côtes-d'Armor - Unafam 22 : 06 26 13 60 41 - 22@unafam.org	Sarthe - Unafam 72 : 02 43 40 44 53 - 72@unafam.org
Creuse - Unafam 23 : 06 49 17 62 58 - 23@unafam.org	Savoie - Unafam 73 : 09 66 87 91 54 - 73@unafam.org
Dordogne - Unafam 24 : 06 07 37 46 74 - 24@unafam.org	Haute-Savoie - Unafam 74 : 04 50 52 97 94 - 74@unafam.org
Doubs - Unafam 25 : 03 81 53 68 56 - 25@unafam.org	Paris - Unafam 75 : 01 45 20 63 13 - 75@unafam.org
Drôme - Unafam 26 : 04 75 55 16 43 - 26@unafam.org	Seine-Maritime - Unafam 76 : 02 35 62 05 15 - 76@unafam.org
Eure - Unafam 27 : 02 32 31 36 19 - 27@unafam.org	Seine-et-Marne - Unafam 77 : 09 71 47 61 49 - 77@unafam.org
Eure-et-Loir - Unafam 28 : 06 86 51 21 56 - 28@unafam.org	Yvelines - Unafam 78 : 01 39 54 17 12 - 78@unafam.org
Finistère - Unafam 29 : 07 88 17 72 32 - 29@unafam.org	Deux-Sèvres - Unafam 79 : 05 49 78 27 35 - 79@unafam.org
Gard - Unafam 30 : 06 98 17 53 44 - 30@unafam.org	Somme - Unafam 80 : 06 70 87 28 52 - 80@unafam.org
Haute-Garonne - Unafam 31 : 05 61 48 11 56 - 31@unafam.org	Tarn - Unafam 81 : 06 70 42 50 11 - 81@unafam.org
Gers - Unafam 32 : 05 62 60 30 36 - 32@unafam.org	Tarn-et-Garonne - Unafam 82 : 05 63 91 53 44 - 82@unafam.org
Gironde - Unafam 33 : 05 56 81 44 32 - 33@unafam.org	Var - Unafam 83 : 06 52 86 65 76 - 83@unafam.org
Hérault - Unafam 34 : 04 67 58 49 29 - 34@unafam.org	Vaucluse - Unafam 84 : 07 86 29 97 30 - 84@unafam.org
Ille-et-Vilaine - Unafam 35 : 02 99 53 88 93 - 35@unafam.org	Vendée - Unafam 85 : 06 61 13 09 13 - 85@unafam.org
Indre - Unafam 36 : 02 54 27 68 19 - 36@unafam.org	Vienne - Unafam 86 : 06 85 19 29 65 - 86@unafam.org
Indre-et-Loire - Unafam 37 : 02 47 64 43 79 - 37@unafam.org	Haute-Vienne - Unafam 87 : 06 81 31 57 29 - 87@unafam.org
Isère - Unafam 38 : 04 76 43 12 71 - 38@unafam.org	Vosges - Unafam 88 : 03 29 64 05 73 - 88@unafam.org
Jura - Unafam 39 : 06 48 82 46 79 - 39@unafam.org	Yonne - Unafam 89 : 06 28 48 61 81 - 89@unafam.org
Landes - Unafam 40 : 06 80 30 82 41 - 40@unafam.org	Territoire de Belfort - Unafam 90 : 06 77 76 08 01 - 90@unafam.org
Loir-et-Cher - Unafam 41 : 06 71 53 24 15 - 41@unafam.org	Essonne - Unafam 91 : 01 64 46 96 21 - 91@unafam.org
Loire - Unafam 42 : 04 77 32 77 05 - 42@unafam.org	Hauts-de-Seine - Unafam 92 : 09 62 37 87 29 - 92@unafam.org
Haute-Loire - Unafam 43 : 04 71 03 36 64 - 43@unafam.org	Seine-Saint-Denis - Unafam 93 : 01 43 09 30 98 - 93@unafam.org
Loire-Atlantique - Unafam 44 : 02 51 83 17 73 - 44@unafam.org	Val-de-Marne - Unafam 94 : 01 41 78 36 90 - 94@unafam.org
Loiret - Unafam 45 : 02 38 86 17 43 - 45@unafam.org	Val-d'Oise - Unafam 95 : 01 34 16 70 79 - 95@unafam.org
Lot - Unafam 46 : 06 28 19 50 47 - 46@unafam.org	Guadeloupe - Unafam 971 : 06 90 36 71 30 - 971@unafam.org
Lot-et-Garonne - Unafam 47 : 06 71 63 35 83 - 47@unafam.org	Martinique - Unafam 972 : 05 96 63 01 48 - 972@unafam.org
Lozère - Unafam 48 : 06 95 16 48 32 - 48@unafam.org	Guyane - Unafam 973 : 05 94 38 27 79 - 973@unafam.org
Maine-et-Loire - Unafam 49 : 02 41 80 47 79 - 49@unafam.org	Réunion - Unafam 974 : 06 92 38 85 97 - 974@unafam.org
Manche - Unafam 50 : 06 04 16 49 30 - 50@unafam.org	



- Accueil/ Permanence avocats et psychiatres :
01 53 06 30 43
- Service Écoute-famille : **01 42 63 03 03**
- Assistante sociale – secteur Île-de-France : **01 53 06 11 43**
- Assistante sociale – hors Île-de-France : **01 53 06 30 91**
- Site internet : **unafam.org**

UnaFam – Union nationale des Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques

(Association reconnue d'utilité publique) 12, villa Compoint - 75017 Paris

Accueil : 01 53 06 30 43 **Écoute-famille** : 01 42 63 03 03 **E-mail** : contact@unafam.org

Conseil d'administration de l'UnaFam

Présidente : Marie-Jeanne Richard **Président d'honneur** : Jean Canneva **Vice-présidentes** : Brigitte Delphis, Roselyne Touroude
Secrétaire : Martine Dos Santos **Secrétaire adjointe** : Jean Louis Laville **TréSORIER** : François Pilet **TréSORIER adjoint** : Jean-François Giovannetti
Jean-claude Aubert, Catherine broutin , Lucie Caubel, HélèneChastanier-Dreyse, Jacques de Pesquidoux, Olivier du Cray,
Martine Frager-Berlet, Jean-Paul Grattesol , Jean-Pierre Lafleurriel, Dominique Leconte, Laurent Lefebvre, Laurence Lillie,
Jean-Yves Maquet, Marie-Andrée Muller, Michel Rigault, Alix Viel

Réalisation

Agence Kaolin – 123, rue du Cherche-Midi - 75015 Paris - agencekaolin.com

Secrétariat de rédaction : Emmanuel Cauchois **Direction artistique** : Émilie Caro **Mise en page** : Anaïs Vinagre

Crédits photo : iStockphoto, Unafam Couverture : Olga Z. / iStockphoto

Impression : Imprimerie Chevillon (89) ISSN : 2778-6609

Toute reproduction interdite sans autorisation des auteurs